



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1692, 12

Eur. 511 me 1692, 12

Mercur

<36623753820016

<36623753820016

5.3
Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1692.



A PARIS,
GALERIE-NEUVE DU PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant au
premier jour de chaque Mois & on
le vendra Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

Et MICHEL BRUNET, Galerie-neuve
du Palais, au Dauphin.

M. DC. XCII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Bayersche
Stadtbibliothek
München

Digitized by Google



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desoblignent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A ij

A V I S.

tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes , d'affranchir leurs Lettres de port , s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le sieur Brunet qui debite presentement le Mercure , a rétably les choses de maniere qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne , il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin , Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il soit arrivé dans

A V I S.

les Villes éloignées , mais aussi les Villes ne le recevront pas si tara qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet , s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La premiere , parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé , outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit ; & l'autre , que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu , eux & quelques autres à qui ils le prestent , ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire , en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sienr Brunet , puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

A iij

A V I S.

porter à la poste ou aux Messagers sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout bien d'estre content.



MERCURE GALANT

DECEMBRE 1692.

OUOY que le titre de
l'Ouvrage par lequel
je commence cette
Lettre, marque qu'il a esté
fait sur le Prince d'Orange,
il ne laisse pas d'estre à la
gloire du Roy, personne
A. iij.

8 MERCURE

n'ayant jamais tant travaillé à la faire briller que ce Prince. Il est de M^r l'Abbé Regnier, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, dont vous avez déjà vûdes Eloges de Sa Majesté, en plusieurs sortes de Langues. Elle a esté extrêmement satisfaite de ce dernier, qu'Elle a bien voulu entendre de sa bouche même, & qu'Elle s'est fait relire ensuite. C'est vous dire beaucoup à son avantage, & vous ne douteriez pas de sa beauté, après ce que je vous dis, quand il ne parleroit pas autant qu'il fait de luy-même.

252222222555252222

LES DITS ET FAITS

du Prince d'Orange.

Guillaume a dit , rempli de
 confiance,
 De toutes parts j'assiégeray la France,
 J'inonderay ses Pays de Soldats ;
 J'enleveray Tournay, Lille, Tpru, Arras,
 Condé, Dunkerque, & les autres bar-
 rieres ,
 Qui peuvent mettre à couvert ses
 frontieres,
 Pour en venir plus seurement à bout,
 En mesme temps j'attaqueray par
 tout,
 Par mer, par terre ; elle sera con-
 trainte

10 MERCURE

*De succomber à la première atteinte,
De rendre tout. Voilà ce qu'en effet
Guillaume a dit ; voicy ce qu'il a fait.*

*Ouvrant d'abord pompeusement la
Scene,*

*De l'Océan il traverse la plaine,
Vient à la Haye en superbe appareil,
Pour y tenir un fastueux conseil,
Et faire voir à toute la Province,
Dans leur Sujet, un grand & nouveau
Prince.*

*Au même lieu, pour le congratuler,
Luy rendre hommage, & l'entendre
parler,*

*Viennent brillans, parez, & magnifi-
ques,*

*Les Electeurs, les Princes Germa-
niques,*

*Qu'avec plaisir il voit de jour en jour
Plus empressés à luy faire la Cour.*

*A leurs respects répondent ses ca-
resses*

GALANT. II

Beau feu, grand chere, & superbes
promesses.

Princes, dit-il, n'épargnons point les
vins,

Dans peu de temps nous en boirons
dans Rheims.

La joye alors redouble, & l'Ass'mblée,
Tout en beuvant, prend la Ville à'em-
blée :

Lors qu'un Courrier vient dire que
sous Mons

Le Roy de France est avec cent Canons.

On se regarde, on consulte, on propose,

Pour le secours on regle toute chose;

Guillaume marche avec cent Bataillons;

Guillaume arrive, & laisse prendre
Mons.

Mais de ces faits d'éternelle me-
moire

Ce n'est pas là que se borne l'his-
toire.

12 MERCURE

*Pour achever de nous mettre aux abois,
Il a campé sous Bruxelles deux fois.*

*Il a fait plus, il a vers nos frontieres
Fait avancer ses Brigades guerrieres;
Et sur Dinant lancé de toutes parts,
Pendant un mois, de menaçans re-
gards ;*

*Puis , pour mieux faire une autre fois
la guerre ,*

Il a repris la route d'Angleterre. •

*France, tremblez, le voila revenu;
Son Parlement en vain l'a retenu ;
Il vient enfin dégager sa paroles
A la Victoire il marche, il court, il
vole :*

*Puis en chemin quand il est averty
Que des François Namur est investy,
C'est là, dit-il, qu'échoüera leur au-
dac's*

*Vingt Bataillons répondent de la
Place.*

GALANT. 13

*D'aucun secours elle n'aura besoin ;
Que s'il en faut, le secours n'est pas
loin.*

*Et désormais tout ce que je demande,
C'est seulement que le François m'at-
tende.*

*Le Grand Louïs va son train cepen-
dant ,*

*Et sous Namur, infatigable , ardent,
Présent à tout, presse, attaque, fon-
droye ,*

*Remplit les siens de courage & de joye,
Qui sous ses yeux & sous ses Eten-
dars*

*Sont seurs de vaincre, & sont autant
de Mars.*

*Que fait Guillaume? Il songe, il dé-
libere ,*

*Fette des ponts, veut donner, puis dif-
fere ,*

Et voit enfin, ayant rompu ses ponts,

14 MERCURE

*Tomber Namur, d'un peu plus près
que Mons.*

*Un moindre Chef, en voulant entre-
prendre,*

*De le sauver, auroit perdu la Flandre.
Luy, plus profond, le laisse prendre
exprés,*

Pour la sauver, & le reprendre après.

*Dans cette vueë, avec la confiance
Que de Loüis luy redonne l'absence,
Il tient d'abord, par de longs cam-
pemens,*

*De ses desseins tout le monde en sus-
pens.*

*Il tlent après, par une marche lente,
De ses desseins tout le monde en at-
tente ;*

*Puis tout d'un coup, pour jouer au
plus seur,*

*Il se ravise, & fait grace à Namur ;
Songe à donner jalousie à Dunkerque,*

GALANT. 15

Esvoit de loin le Combat de Steinkerk,

Où, sous l'acier de nos fiers Bataillons,

L'Anglois rebelle a mordu les filetons.

Alors outré, ne sachant plus que faire,

Il lâche enfin la bride à sa colere;

Et sa colere à tel point l'emporta,

Que brusquement sur Furne il se jeta.

Qui tout ouvert, dépourvu de défense,

Et s'estimant de trop peu d'importance,

S'étonne fort, & s'étonne aujourd'hui,

Qu'un si grand Prince ait pu songer à lui.

Ainsi finit la superbe Campagne

Y6 MERCURE

*· Du Protecteur d'Angleterre & d'Es-
pagne.*

*Que s'il repasse encore un coup les
mers,*

J'espere voir LOUIS maître d'Anvers.

Il m'est bien agreable, Ma-
dame, de vous pouvoir satis-
faire. Dans le temps que j'ay
receu vostre Lettre, par la-
quelle, charmée encore de
l'excellent Discours de M^r
Thiot, Conseiller & Avocat
du Roy au Presidial de la
Flèche, sur l'*Alliance de la
Guerre & de la Justice*, que je
vous envoyay au mois de De-
cembre de l'année derniere,

GALANT. 17

vous me demandez si vous ne verrez rien de luy celle-cy, on m'a mis entre les mains un autre Discours sur *la Coutume*, qu'il prononça le Jedy 13. du mois passé, à l'ouverture du mesme Presidial. Cette Piece est d'autant plus belle, que le sujet sera éternellement à la mode. Quoy que la matiere soit seche & aride, tous ceux qui ont parlé jusqu'à present des Coutumes, n'ayant osé y toucher que superficiellement, & en passant, comme estant sterile, & peu susceptible des beautez de

Decembre 1691. B

18 MERCURE

l'Eloquence , vous la verrez
neanmoins traitée icy noble-
ment , & fort à fond. Vous
pouvés juger de l'affluence
que la réputation de M^r Thiot
attira à cette ouverture du
Palais. Voicy les termes dont
il se servit.

MESSIEURS.

*Il y a des prodiges admirables
& surprenans dans la Nature,
que la pluspart des hommes re-
gardent sans admiration. Je re-
marque de mesme dans le Palais
une merveille que l'on n'admire
point, & que l'on ne peut assez*

GALANT. 19

admirer. C'est une Loy qui s'est
faite d'elle-même, une loy sage &
judicieuse, établie insensiblement
pendant une longue suite d'an-
nées par le tacite consentement
des Peuples, & qui sert de regle
à toute la Province. Vous voyez
bien, Messieurs, que c'est la Cou-
tume, dont je pretens parler, &
dont je desire aussi avoir l'hon-
neur de vous entretenir. La dif-
ficulté du sujet me rebute, mais
la simplicité de la Coutume, que
vous reconnoîtrez dans la sim-
plicité de mes paroles & de mes
pensées, me donne de l'assurance,
& m'engage à vous faire voir

B ij

20 MERCURE

aujourd'huy l'origine de la Coutume, sa puissance, & l'obeissance que nous luy devons.

Toutes les Loix ont un principe convenable, & quelque rapport dans leur principe. La Loy éternelle & la Loy naturelle ont esté formées par une suprême raison, appelée par le Docteur Angelique, Volonté de Dieu. La Loy humaine a esté faite par la volonté de l'homme, conduite & réglée par la raison, & la Coutume a esté formée par un usage constant & perpetuel, conforme à la raison, & autorisé par le tacite consentement du

GALANT. 21

Peuple. Cette regle & maniere de
 vivre toujours semblable & uni-
 forme, usitée & pratiquée de la
 mesme façon pendant une longue
 & immemoriable suite d'années,
 que nous appellons la Coutume,
 a autant de force que la loy hu-
 maine, parce que ces mesmes actes
 incessamment réiterez & multi-
 pliez, & transformez en habi-
 tudes, semblent proceder d'une
 meure délibération faite avec
 raison. Il ne faut pas s'imaginer
 qu'une regle generale qui s'est
 ainsi faite d'elle mesme avec tant
 de sagesse & de constance, &
 qui paroist, pour ainsi dire, con-

22 MERCURE

certée avec tant d'harmonie & de regularité. ait esté faite par hazard, & par une conduite aveugle de la fortune, d'autant que la raison nous dictera toujours qu'il doit y avoir eu quelque agent souverainement intelligent, équitable & puissant, qui ait inspiré que les choses se fissent de cette maniere, & non pas d'une autre; & encore bien que la Loy, pour l'ordinaire, soit la regle des actions des hommes, il arrive souvent qu'elle est nuisible ou inutile en certaines occasions, d'autant que le Legislatteur faisant sa Loy en general, & selon ce qui ar-

GALANT. 23

rive le plus communément, n'y peut pas comprendre toutes les différences des temps, la diversité des rencontres, & la variété des incidens & des affaires qui naissent à tous momens. De là vient que la Loy se trouvant défectueuse en plusieurs cas, & ne pouvant pas estre observée en tout temps, ny en tous lieux, ny dans les différentes especes qui se presentent, le manquement & le defaut qui s'y trouve, est souvent réparé & corrigé par la Coutume autorisée de la raison, qui établit pour cette fin un nouvel usage, ou pour mieux dire, une

24 MERCURE

nouvelle loy. L'on ne viole point en cela l'autorité du Prince qui seul peut faire les Loix , parce que le Peuple par sa tolerance & par sa permission, peut faire des Coutumes , d'où il résulte que la Coutume est une regle inviolable, laquelle a autant ou plus de force que la Loy, & que si le Prince est maistre de la Loy; le Peuple autorisé de son Prince est maistre de la Coutume.

Le Peuple dont je parle n'est point l'amas de ce petit monde, qui est aveugle , inconstant, téméraire ; en jugement sans conseil, en conseil sans discours, en discours

GALANT. 25

discours sans raison. Ce que j'appelle Peuple, ce sont tous les hommes de la Province, qui par une heureuse fatalité ont rencontré dans les mesmes sentimens, & les ont exprimez naturellement par leurs actions & par un long usage. Ce Peuple considéré en general, agit sans science & sans étude, mais il est bien inspiré. S'il n'entend pas quelquefois ce qu'il fait, il ne laisse pas de faire bien. Nostre gloire en étudiant ou en jugeant, n'est pas de corriger son sçavoir faire, ny de parler autrement que luy, mais d'expliquer ses pensées & ses manières.

Decemb. 1692. C

26 MERCURE

re; & d'entrer dans ses sentimens. Les maximes de ce Peuple sont les premiers principes, & les premières & fondamentales conclusions de la Loy municipale, qui nous est annoncée par les mœurs de toute la Nation. Ce qu'a fait la Nation, & ce qu'elle a fait comme d'un commun accord depuis plusieurs siècles, elle l'a fait poussée par cette sagesse qui n'enseigne rien à l'homme, & qui ne luy fait rien faire, que ce qu'il trouve écrit par la main de Dieu dans l'esprit de tous les hommes. La voix de ce Peuple est la voix de la Sagesse infinie,

GALANT. 27

qui separe les veritez des illusions, qui donne des preceptes de bien vivre, qui ne se peut tromper, & qui a toujours esté la maistresse des Sçavans. La voix de ce Peuple est la voix de Dieu. Ce que la voix du S. Esprit est dans la Theologie, & la voix de la conscience dans la Morale, telle est la voix du Peuple dans la Coutume; c'est elle qui en a prononcé les decisions & les Arrests incontestables.

C'est cette voix que doivent écouter tous les Sçavans qui veulent apprendre sa doctrine, & qui aspirent à l'honneur de deve-

C ij

28 MERCURE

nir les Oracles de leur Nation. C'est sur cette voix publique & universelle qu'ils doivent appuyer leur science. C'est cette voix que les Juges doivent entendre, & qu'ils doivent consulter avant que de juger. C'est enfin sur cette voix qu'ils doivent établir, comme sur un principe divin, leurs Sentences & Jugemens, & tous les ouvrages de leur doctrine particulière. Si on veut élever une autre opinion que celle que nous annonce la voix de ce Peuple, on tombe dans l'erreur & dans l'égarement; au lieu de bâtir sur la terre, on bâtit en l'air, & on ne

GALANT. 29

bâtit que comme les enfans, des chasteaux de carte. Si pour faire briller son esprit, on veut avancer une doctrine nouvelle, & démentir la voix de ce Peuple, & dire autrement qu'il n'a dit, on n'avance que des songes, des ignorances, & des pauvretes. Charlemagne n'estoit-il pas convaincu de cette verité, ordonnant au chapitre douzième de ses Capitulaires, que le Peuple fust interrogé & consulté sur chaque article de ses Ordonnances; de sorte que comme le Peuple est le premier & le plus ancien de tous les Législateurs, la Coutume qui est son

C iij

30 MERCURE

ouvrage misterieux, est aussi la plus ancienne de toutes les Loix. Elle est si ancienne, que l'on n'a nulle memoire de son origine. Nous sçavons bien en quel temps ont esté faites les Loix de Moÿse, de Draco, de Lycurgue, de Solon, de Minos, des douze Tables, du Code & du Digeste, & les Ordonnances de nos Rois. On sçait en quel temps la Coutume a esté revenue & rédigée par écrit, mais on ne sçait point son origine. Elle est comme ces grands Fleuves, dont on n'a jamais pû connoistre la source. Sa naissance est des plus anciennes & des plus

illustres. On pourroit dire que la Coutume est une auguste Princesse, de qui les cheveux blancs n'ont point terny l'éclat ny la beauté; qu'elle est Sœur du Soleil & la Fille du Temps, qu'elle est du siècle d'or. Et de vray, elle est la premiere & la plus éloignée de toutes les choses. Tout est moderne en comparaison; avant que les Gaules fussent policées, il y avoit déjà des Usages & des Coutumes.

Dans son commencement, & pendant plusieurs siècles, elle n'étoit point écrite, & c'est elle que le Droit Romain appelle

C iiij

32 MERCURE

Droit non écrit. Elle estoit imprimée seulement dans la memoire des hommes; elle estoit là placée comme dans un sacré deposit. Elle regnoit nob'ement dans cette belle partie de l'ame, où elle faisoit ressouvenir l'homme à tout moment de son devoir. La Coutume non écrite estoit de lors plus forte que tous les Ecrits du monde; mais comme la memoire est la plus delicate & la plus foible faculté de l'ame, on a vû dans la suite des temps que la malice des hommes & la licence des guerres, qui traissent souvent après soy le crime & l'impunité, commence-

GALANT. 33

rent à vouloir effacer de la mémoire les précieux caractères de la Coutume. Le Roy Philippe le Bel s'en estant apperceu, fit une Ordonnance le Lundy après la mi-Caresme de l'année 1302. pour en arrester les abus, qui parurent encore plus visiblement sous le Regne de Charles VII. lequel après avoir chassé les Anglois de la France, & voulant remettre toutes choses en ordre, trouva que les armes de nos Ennemis avoient mis la confusion partout, que les Coutumes devenoient douteuses, & que dans l'incertitude les Juges en faisoient faire preuve par témoins.

34 MERCURE

dont les différentes depofitions par
faveur ou par intérêt, rendoient les
Coutumes encore plus incertaines.
C'est pourquoy il ordonna par fes
Lettres Patentes données aux
Montils le 7 Tours, au mois d'A-
vril 1453. que toutes les Coutumes
du Royaume fuffent acordées en
l'afsemblée des Coutumiers, Pra-
ticiens, & Gens de chacun Bail-
liage & Senechauffée, en prefence
des Deputez par Sa Majefté, &
ce fait, redigées par écrit, &
publiées, pour eftre gardées
comme loy. Les grandes affaires
& la mort interrompirent fon
deffein. Les Rois Loüis XI. &

GALANT. 35

Charles VIII. ses Successeurs, ordonnerent la mesme chose, & nous obéîmes dans l'Anjou à leurs Ordonnances, car nous avons une Coutume imprimée dès l'année 1485. regnant Charles VIII. la quelle écrite de l'autorité du Prince, a esté de formais nostre Loy municipale, selon la loy, omnes populi, Digestis de Justitia & Jure. Mais comme elle n'avoit pas esté redigée dans toutes les formes, ne paroissant aucun Procès verbal, ny publication, ny enregistrement, ny dans quel temps l'Assemblée s'estoit faite, ny de l'Ordonnance de quel Roy, Lcuis

36 MERCURE

XII. voulant achever l'ouvrage commencé par ses Predecesseurs, ordonna en l'année 1508. que toutes les Coutumes fussent accordées en presence des trois Etats de chaque Senechaussée du Royaume, redigées par écrit ; & en consequence les trois Etats de la Province furent assemblez en presence des Commissaires deputez par le Roy, pour relire les Statuts, Usages & Coutumes, & voir s'il n'y en avoit point d'injustes, ceux que le non usage avoit abolis, ce que doresnavant il falloit observer, & ce qui estoit utile ou dommageable aux Habi-

ans du Pays ; & en presence des Etats elles furent accordées & arrestées d'un commun consentement , publiées , & enregistrées au Parlement , pour estre gardées à l'avenir comme loy , avec def-fenses d'en faire preuve autrement que par l'extrait du Registre.

De là on peut juger de quelle importance est la Coûtume. Ce n'est pas une Loy faite depuis trois jours. Quoy qu'elle n'ait esté redigée en sa perfection , publiée & enregistrée qu'en l'année 1508. elle est faite plusieurs Siecles auparavant , & on ne peut dire de son origine , sinon qu'elle s'est

38 MERCURE

établie doucement par les mœurs des hommes qui habiterent les premiers cette Province. Elle a ainsi pris sa force peu-à peu par longues années & par le tacite consentement des peuples. Elle nous est venuë de main en main, de Successeurs en Successeurs, sans laisser aucun intervalle vuide depuis la naissance des Gaules jusqu'à nous. Elle s'est ainsi conservée depuis plusieurs Siecles jusqu'à cette heure. Elle n'a point changé, quoyque les Gaules ayent changé de face. Elle a précédé nos Rois, & a survêcu à toutes les Puissances de la Terre. Les

Ordonnances n'estoient pas encore faites , que les Coûtumes servoient déjà , à diriger les Gaulles avec éclat & splendeur.

Le temps qui ronge le Fer, qui détruit les plus beaux ouvrages, qui renverse les Empires , & qui aneantit toutes choses , bien loin de les abolir , n'a fait que les perfectionner. Les loix humaines sont sujettes au changement , mais la Coutume , qui tient quelque-chose de la Loy divine , & de la Loy naturelle , est constante , & pour ainsi dire , immuable , & pour marque de son immutabilité, plus elle est ancienne , & plus elle a

40 MERCURE

de force. Plus cette Princesse est
ridée, plus elle nous semble belle,
& au lieu d'estre foible & ca-
duque dans sa vieillesse, elle est
encore plus puissante, & a da-
vantage de vigueur. O Coutume,
que vostre antiquité est venera-
ble & charmante! La nature s'en
va piece à piece, elle approche de
sa fin; mais vous, anciennes
Constitutions, vous triomphez
des années & des temps; vous
presidez à tous les âges du monde,
& vous regnez en victorieuses
sur les cendres de la nature mou-
rante.

Si l'extraction de la Coutume

GALANT. 41

est si noble & si ancienne , sa
puissance , Messieurs , n'est pas
moins surprenante par l'autorité
souveraine qu'elle exerce sur les
Loix. Le droit municipal n'est
point une institution d'une Juris-
prudence arbitraire , mais une
regle tellement necessaire , que
celuy qui n'en a pas une parfaite
intelligence , encore qu'il possede
eminemment l'esprit des Loix Ro-
maines , est neanmoins peu éclairé
dans la conduite des affaires ci-
viles. Nos Rois qui reconnurent
cette verité , defendirent d'alle-
guer les Loix Romaines contre les
Ordonnances & les Coutumes de

Dcc. 1692.

D

42 MERCURE

France. C'est pourquoy nous n'observons point les maximes du Droit Romain comme faisant loy, mais en tant qu'il est fondé en raison, & conforme à nos Coutumes & à l'usage du Royaume, & mesme quand la Coutume ne decide point de quelque matiere, l'on n'a pas recours aux Loix Romaines, mais à la Coutume voisine, ou à celle de Paris, car encore bien que le Droit Civil soit enseigné par la tolerance de nos Rois, dans les Ecoles publiques, & que les Juges & les Avocats ne puissent estre receus dans leurs Charges, sans faire preuve qu'ils

y ont étudié, & encore qu'il soit
allegué par tous les Barreaux du
Royaume, c'est toute fois avec res-
triction, qu'en France il sert de
raison simple, & est toujours sub-
alterne à nos Coutumes, qui sont
le vray Droit Civil & commun
des Provinces; & quand les
Erections des Universitez des
Loix furent registrées au Parle-
ment, on y ajouta cette modifica-
tion, que le Droit Romain ne fe-
roit aucunement loy dans le
Royaume. Et de fait, les Fran-
çois s'opposèrent respectueusement
à Charlemagne, lors qu'il voulut
introduire en France les Loix de

44 MERCURE

l'Empire. Jules Cesar au livre premier de la Guerre des Gaules, dit qu'enecre que le Peuple Romain y eust acquis une tres-juste Seigneurie, neanmoins le Senat de Rome permit qu'elles usassent toujours de leurs propres Loix, sans les contraindre à recevoir les Loix Romaines, ausquelles certainement nos anciens Gaulois, plus enclins à donner la loy qu'à la recevoir, n'auroient pas esté d'humeur à se soumettre, eux qui longtemps auparavant, conduits par Brennus leur General, avoient couru comme un foudre, & desolé toute l'Italie, brûlé & mis en

GALANT. 45

cendres la Ville de Rome. Et je vous prie, comment aurions-nous emprunté le Droit des Romains, nous qui avons des Loix tres-justes, & les plus belles Coutumes du monde? Le sage Solon ne défendoit il pas d'aller puiser de l'eau au puits de son voisin, quand on en avoit dans son propre fond? Et pourquoy n'aurions-nous pas preferé la Coutume, que Pindare appelle l'Empiriere du monde, à la Loy qui est sa Sujette. & qui n'a ny puissance ny autorité, qui ne depende de nostre aimable Souveraine?

46 MERCURE

Il ne doit donc pas sembler étrange si nos Rois, qui voyoient de si bonnes Coutumes dans le Royaume, ont aussi rejeté les Loix des Empereurs, vû que parmy les Empereurs, il s'en est trouvé qui ont eu dessein de les abolir. Le mesme Jules Cesar, au rapport de Suetone, chapitre 44. avoit resolu de les reformer, & de choisir dans cette multitude presque infinie de Loix, le meilleur & le necessaire, pour le reduire en peu de Volumes. Caligula voulut ôter entierement les Responses des Jurisconsultes. L'Empereur Macrinus, qui n'e-

GALANT. 47

estoit pas peu sçavant dans le Droit, resolut aussi de supprimer les Rescrits des Empereurs, disant que c'estoit un crime d'observer comme loix les detestables volontez de Commodus, de Caracalla, d'Heliogabale, de Neron, & de semblables Tirans, dont l'ignorance estoit jointe à la malice.

Ce grand Legislatteur Justinien, qui a redigé le Code & le Digeste dans le bel ordre où nous l'avons maintenant, donneroit-il à ses Loix un sort plus favorable au prejudice de nos Coutumes, & ne seroit-il point aussi marqué du mesme caractere des autres Em-

48 MERCURE

pereurs ? Car à l'égard des siennes, Suidas l'appelle Analphabete, homme sans lettres & à l'égard des mœurs, qui ne sçait pas ses injustices envers Belissaire & Narsez, Theodore de Cesarée & Tribonien, dépouillant ceux cy de leurs livres & du fruit de leurs études, & ceux-là du fruit & de l'honneur de leurs victoires ? La Foy dont il fut le Promoteur & l'Heretique, les Conciles qu'il defendit & qu'il combattit ; les Papes qu'il remit sur le Siege & qu'il envoya en exil ; l'onzième & douzième livre du Code qu'il publia, pour dérober
avec

GALANT. 49

avec la Loy, mille Autels qu'il
depoüilla pour bâtir une Eglise,
& les maisons des riches qu'il
vuida pour remplir les Hôpitaux
de pauvres, pourroient nous de-
crediter les Loix Romaines, &
nous faire croire que ce Legisla-
teur fut injuste dans la Justice,
impie dans la Pieté, sacrilege
dans la Religion, & que pen-
dant qu'il sembloit s'efforcer de
changer les vices en vertus, de
ses fausses vertus il fit de verita-
bles vices. Quoy qu'il en soit,
plusieurs Rois, comme a fait aussi
Alaric, Roy des Goths, ont
defendu sous de grandes peines

Dcc. 1692.

E

50 MERCURE

d'alleguer les Loix Romaines dans les Jugemens. Cette defense a esté generale dans l'Orient, & a passé dans la plus grande partie de l'Occident, & de l'Occident dans le Septentrion, jusqu'à que dans la Suede c'est un crime capital de les citer; & en effet, cette Jurisprudence Romaine fut ensevelie dans les tenebres & dans le silence pendant quelques siècles, jusqu'à ce que Lothaire second, qui fut Empereur vers l'an 1127. la ressuscita à l'instigation de Vuerner, Jurisconsulte, ordonnant qu'elle seroit de rechef enseignée, sans neanmoins ordon-

GALANT. 51

ner qu'elle serviroit aux Jugemens des affaires civiles, car la Coutume a toujours triomphé des Loix. Nous en avons un aven solemnel dans la Loy 32. Digestis de Legibus. La Coutume leur donne, pour ainsi dire, la vie ou la mort, quand il luy plait. Tantost elle les abroge, & leur impose silence, comme du Cujas sur la Loy 9. Digestis de Justitia & Jure; tantost elle empêche qu'elles ne soient abolic, de sorte que si les Loix respirent quelquefois, si elles se font craindre & obeir, c'est par la permission de la Coutume, de qui elles re-

E ij

52 MERCURE

goivent la puissance comme de leur Souveraine. Aussi luy rendent-elles hommage comme à celle qui leur donne l'estre , & sans laquelle elles seroient sans force, sans vigueur, & sans autorité. Les Loix dans leur impuissance, ne ressemblent-elles pas aux membres du corps humain, qui d'eux-mêmes sont insensibles & sans action ? car ce ne sont ny les yeux qui voyent, ny les oreilles qui entendent, ny les bras qui se remuent ; c'est l'esprit, comme dit un Poëte Grec, allegué par Aristote, c'est l'esprit qui fait cette manœuvre. Sans luy les yeux

GALANT: 53

font aveugles , les oreilles sourdes , les bras paralitiques. Il est l'esprit & l'auteur de toutes les operations de l'homme.

*Spiritus intus alit , totam-
que infusa per artus*

Mens agitat molem.

*Tout de mesme les Loix sont
impuissantes sans l'Usage & la
Coutume qui les met en credit ,
accoutumant les hommes à leur
rendre une obeissance fidelle , de
maniere qu'il est vray de dire que
la Coutume est l'ame vivifiante
des Loix , qu'elle est l'esprit qui
les anime , & qu'enfin c'est elle
qui leur donne ce caractere de*

E iij

54 MERCURE

puissance & d'autorité, & qui
le leur ôte quand bon luy semble.
O quelle force ! ô quelle puissance
à la Coutume, de donner la loy
aux Loix, de les abolir quand
elle veut, d'effacer quand il luy
plaist ces précieux & venerables
caracteres de la sagesse humaine,
d'abroger les Loix Imperiales,
dans lesquelles la grandeur &
la majesté de l'Empire Romain
semblent respirer encore ! O le
prodige de puissance !

Toutes les autres puissances
sont foibles en comparaison de
celle de la Coutume. La puissance
humaine est une chose lourde

GALANT. 55

*Et materielle , qui traîne après
 soy un long équipage de moyens
 humains , sans lesquels elle de-
 meureroit immobile. Elle n'agit
 qu'avec des armées de mer Et de
 terre. Pour marcher il luy faut
 mille ressorts , mille rouës , mille
 machines ; elle fait un effort
 pour faire un pas : mais au con-
 traire , la puissance de la Coutu-
 me qui tient de la nature des
 choses divines , opere ses mira-
 cles en repos , Et n'a besoin ny
 d'instrumens , ny de mate-
 riaux pour les operer. Elle est
 forte , toute nuë Et toute
 seule ; son silence est plus efficace*

E iiij

56 MERCURE

que le bruit des armes , sa simplicité est victorieuse , & toute désarmée qu'elle est . nous la voyons triomphante.

Le triomphe de la Coutume , qui n'étaleroit à vos yeux que sa souveraine puissance sur les Loix ne seroit pas entier , si en mesme temps la Coutume ne triomphoit également des cœurs par l'obéissance filiale qu'elle exige amoureusement des Peuples ; car si la Loy Eternelle est le centre & l'abisme de toute lumière, candor lucis æternæ , & si la Loy naturelle est un miroir qui nous représente la majesté de

GALANT. 57

Dien , speculum Dei majestatis , la Loy municipale est un écoulement & une émanation des lumieres du Tout-puissant , emanatio claritatis omnipotentis Dei ; émanation de lumiere qui relève infiniment la Coutume , & qui la distingue de toutes les autres Loix de la terre ; parce que , comme la douceur est le propre de la lumiere , lumen dulce & delectabile , ainsi que parle le Saint Esprit dans l'Ecriture , aussi la Coutume qui est un écoulement de cette divine lumiere pour éclairer les Nations , lumen ad revelationem gentium , est établie

58 MERCURE

par la douceur & par le commun consentement des Peuples. C'est pourquoy elle se fait obeir par amour, elle gagne le cœur par ses attraits, & les porte insensiblement à l'obeissance. Elle ajoute l'inclination à nos obligations, & produit dans nos cœurs par un charme secret certains mouvemens qui nous portent à la suivre sans repugnance, & à faire ce qu'elle veut. Nous luy obeissons par une affection naturelle, le devoir est nostre plaisir; l'obeissance est nostre liberté, nostre ame veut le bien que la Coutume inspire sans deliberer. Enfin la

GALANT. 59

Coutume nous attire & nous transforme tous en elle. Au contraire, la Loy humaine imposée par puissance, & souvent avec rigueur, & contre le gré de la plupart des Peuples, agit impérieusement sur l'homme, & en menaçant le contraint à luy obéir, & bien loin d'échauffer les cœurs, elle les glace par l'apprehension & par la crainte. La Coutume avec sa naïveté ordinaire prend sa force peu à peu par longues années, & par le tacite consentement des Peuples, & s'insinue paisiblement & sans violence. La Loy au contraire sort en un mo-

60 MERCURE

ment, comme un foudre qui tuë,
& prend sa vigueur de celuy
qui a la puissance de commander à tous.

Il est pourtant vray que les
Loix, comme des Astres, nous
peuvent éclairer dans l'obscurité
des affaires de la vie civile, &
nous conduire par leur lumiere
dans les sentiers de la Justice;
mais la Coutume, comme un So-
leil toujours sur l'horison de cette
Province, fait éclipser tous ces
Astres, & obscurcit leur lumiere.
Elle brille nuit & jour de ses
propres rayons. Sans se mouvoir
elle éclaire, elle échauffe, elle

GALANT. 61

illumine ; ce grand flambeau ne se couche jamais. La Coutume nous éclaire en telle sorte, qu'elle est comme infuse dans nostre ame. Nos sens & nos esprits en sont prévenus ; l'air de la Province que nous respirons, nous l'inspire encore, & le visage du monde se représentant en cet estat à nostre premiere veüe en entrant sur la terre, il semble, comme en effet il est vray, que nous ne sommes nez qu'à condition de la suivre, & que c'est nostre Loy generale & naturelle. Nostre ame reçoit la Coutume, comme l'œil reçoit la lumiere, c'est à dire, avec facilité, natu-

62 MERCURE

rellement , sans étude, sans art,
& sans aucune repugnance.

Ne m'arçoïerez - vous pas,
Messieurs , que nous recevons en
naissant la Coutume avec le lait?
La Coutume dès le berceau met
l'homme sous la conduite de ses
Parens, ou des Tuteur squ'elle luy
donne. Avant qu'il commence à
marcher , elle le soutient & le
prend en sa protection naturelle.
Elle marque avec les années cel-
les de sa majorité ; ensuite elle
luy prescrit les biens dont il peut
jouir & disposer. En luy parlant
de la terre, elle ne laisse pas de luy
donner quelque teinture de Reli-

gion, Elle luy insinuë la fidelité
 envers Dieu & envers le Roy,
 & luy enseigne positivement l'o-
 beissance qu'il doit aux Seigneurs
 temporels. Elle regle ses devoirs,
 & dirige ses démarches dans les
 diverses routes de la vie civile,
 par les Actes & par les Contrats
 dont elle rend l'homme capable ;
 & enfin après l'avoir accompa-
 gné dans toutes ses actions jus-
 qu'au tombeau , & réglé ses fu-
 nerailles , elle luy redonne la vie,
 le faisant renaistre comme un
 Phœnix de ses cendres , en la
 personne des Heritiers ou des
 Successeurs qu'elle luy donne, &

64' MERCURE

*immortalisant ses volontez par
un sage & judicieux testament.*

*Peut-on voir une peinture plus
naïve de nos mœurs, & une ima-
ge plus fidelle de nos actions que
la Coutume ? Le tableau est ad-
mirable , & tient quelque chose
de l'enchantement , puis qu'il
nous represente en mesme temps
l'histoire du passé, celle du pre-
sent , & les aventures des siècles
futurs. On découvre le profil dans
ce rare & précieux tableau, com-
ment les particuliers & les Fa-
milles entieres se sont conduites
autrefois ; on y voit de front &
au vis la maniere en laquelle on*

GALANT 65

se gouverne aujourd'huy ; & on y apperçoit en perspective , comment on se gouvernera à l'avenir.

De plus, on voit dans la Coutume des sentimens de bonté, de justice & de verité. On y remarque un certain air d'innocence, un esprit de droiture, & un temperament d'équité, qui developpe & decide les questions les plus difficiles. On y apperçoit un juste discernement du bon d'avec le mauvais, & une judicieuse distinction du meilleur d'avec le bon. Enfin on y voit regner la bonne foy & l'heureuse
DCC. 1692. F

66 MERCURE

simplicité de nos Peres , que la fraude , l'ambition , & l'intérêt n'ont point altérées. La licence du siècle , la corruption de la nature , le relaschement des mœurs , le mauvais exemple , & le mauvais conseil , n'ont point eu de part dans la Coutume. Tout y est épuré ; nostre Coutume ne gemit point sous cet amas confus de loix , de formalitez embarrassées , & de procédures obliques , dont les plus subtils se font ailleurs un art , pour se ruiner les uns les autres par la chicane. On voit dans la Coutume , des rayons de la Majesté de Dieu

GALANT. 67

temperez des ombres de la foiblesse des hommes. Ce ne sont point de ces loix belles seulement en idée, admirables dans la speculation, & difficiles ou impossibles, pour ainsi dire, dans la pratique, comme celles de Platon & de Morus. La Coutume s'humanise, pour ainsi dire, avec nous, & se partageant entre le bien Public & le repos des particuliers, elle calme par sa prévoyance tous les orages qui pourroient s'élever dans la Province. Elle soutient la Noblesse, comme un don de Dieu & un fond propre pour la vertu. Elle nous maintient dans

F ij

68 MERCURE

la possession paisible de nos biens, & nous fait regarder celui des autres sans envie. Elle se communique à tous également, & se fait une gloire de conserver à un chacun ses droits, & les prerogatives & les dignitez à ceux à qui elles appartiennent. Et de vray, y a-t-il Province où l'équité regne davantage? Y a-t-il Province dont les Villes ayent esté placées sous un Ciel plus benin & plus favorable? Cet heureux climat n'a-t-il pas donné la naissance à plusieurs des plus grands Justiciers du Royaume?

Peuples, ouvrez les yeux.

GALANT. 69

Contemplez ces augustes tribunaux, où la Justice rend ses Oracles dans la Province ! Vous y verrez le respect que l'on porte à la Coutume ! Vous y verrez les Dieux de la terre dans une profonde soumission envers elle ! Vous y verrez ces Dieux de la terre religieux observateurs de la Coutume, juger sans crainte, sans passion, sans interest ! O vous, doctes Interpretes des volontez de la Coutume, fidelles depositaires de ses secrets, implacables vangeurs de ses décisions meprisées, continuez à luy marquer vos respects & vostre

70 MERCURE

obeissance. Les Peuples ont les yeux sur vous, & vous regardent comme le miroir de la Coutume. Comme elle vous paroissez inflexibles. Vous en imitez l'indépendance. Comme elle vous n'avez besoin ny des hommes ny de leurs presens. Vous faites justice comme elle à la Veuve & au Pupille, qui n'implore point en vain vostre secours. Vous n'épargnez personne dans vos Jugemens, assurez, que jamais vous ne pouvez faillir en gardant la Coutume, car les Coutumes sont des établissemens generaux qui ont esté devant &

feront après nous, qui doivent régler nos actions sur un si parfait original. Il s'est formé une loy sainte & inviolable dans nos Provinces, que la suite de tant de siècles n'a pû encore détruire. Cette loy n'est autre chose que la Coutume, à laquelle, suivant la pensée de Balde, nous devons l'obeissance, comme à nostre Mere; en quoy nous voyons la verité de l'Oracle divin, que l'obeissance que les Peuples rendent à la Coutume, sert à prolonger la durée des Etats. N'est-ce pas l'observation des anciennes Coutumes qui a maintenu

72 MERCURE

autrefois en sa vigueur & si long-temps, la premiere Republique du monde ?

*Moribus antiquis stat res
Romana, vigetque.*

N'est-ce pas aussi l'observation de nos anciennes Coutumes qui a maintenu jusqu'à cette heure la Majesté de l'Empire François ? Car depuis douze cens ans & plus, que Dieu a fait naistre ce grand Etat, qu'il l'a preservé de tant de perils, & l'a rendu le plus illustre, le plus redoutable, & le plus florissant de toute la terre, on n'a point veu abolir en aucun endroit ses usages & Coutumes

GALANT. 73

Coutumes, quelque differentes qu'elles soient. Voila, le Gouvernement le plus naturel & le plus ancien, le plus noble, & le plus saint qui puisse estre. Nous ne sommes pas venus au monde pour changer la Coutume, ny pour la violer, mais pour luy obeir. Nous sommes obligeZ de nous contenter d'elle, comme de la terre de nos Peres & de leur Soleil; & certes puisque mesme aux choses indifferentes la nouveauté est blâmée, à bien plus forte raison devons-nous conserver les anciens fondemens de nostre Jurisprudence Municipale,

Dec. 1692.

G

74 MERCURE

qui est d'autant plus pure & plus juste, que par sa vieillesse, elle s'approche de l'origine des choses, & qu'entr'elle & le principe de tout bien, il s'est passé moins de temps qui en ait pû corrompre la pureté.

Au reste, ne pensez pas que la Coutume n'ait d'autorité sur nous que dans le détroit de la Province. Elle a bien une plus grande étendue; car nous ne sçaurions jamais nous soustraire de sa puissance, & nous éloigner impunément de l'obeissance que nous luy devons. Elle nous suivra en quelque endroit de la ter-

GALANT. 75

re que nous allions, & ne nous abandonnera jamais, témoin les venditions, les donations, les Testamens, & autres dispositions de nos biens, faites dans les Pays Etrangers, qui sont nulles, estant faites contre la disposition de nos Coutumes.

Concluons donc, que la plus grande felicité de l'homme consiste à marcher dans les voyes de la Justice, c'est-à-dire, dans l'observation des Coutumes de son Pays. En effet, si tous les hommes demeurent d'accord qu'il faut vivre à Rome à la Romaine, à Constantinople à la Turque,

G ij

76 MERCURE

en ce qui regarde les choses civiles & politiques , nous devons suivre dans la Province nos Coutumes , & pratiquer les anciens usages. Ceux qui y contreviennent choquent la nature , condamnent la sage Antiquité , & s'opposent à la pratique universelle de tout le monde. Jesus-Christ , le Souverain Legislateur , ne se soumit-il pas aux Coutumes du Pays où il prit naissance , sans vouloir enfreindre aucune des Coutumes de la Synagogue , jusqu'à ce qu'il eust publié sa Loy ? Certes , on ne se peut dispenser sans crime de sui-

GALANT. 77

ore les Coutumes. C'est le Testament de nos Peres que nous devons accomplir ; c'est le resultat de leur sagesse , où nous devons apprendre quelle doit estre nostre conduite dans les affaires civiles ; c'est la regie la plus facile , n'ayant pour principe , que les actions les plus ordinaires des hommes , faites dans leur plus grande liberté ; en quoy on ne peut assez admirer la debonnairerie de nos Rois , qui ayant accordé à leurs Sujets de se faire des Loix à leur gré , & de conserver leurs Coutumes , leur ont pour ainsi dire , communiqué une

G iij

78 MERCURE

partie de leur puissance & de la dignité Royale. O ! qu'il est doux d'estre soumis à une necessité volontaire , & d'estre gouverné par une Loy , de laquelle estant les Auteurs , nous aurions honte de l'accuser d'estre injuste ou severe ! Suivons donc nos anciennes Coutumes ; ne nous détournons point du chemin battu ; prenons pour regle , l'exemple de ceux qui nous ont devancez , marchons sur leurs pas ; adorons leurs vestiges ; admirons l'antiquité & la puissance de la Coutume , protestons-luy de luy rendre l'obeissance filiale qu'elle desire de nous. Les

Ordonnances de nos Rois nous y obligent ; c'est pourquoy nous demandons, suivant l'ancienne Coutume , que les Avocats & Procureurs fassent le Serment accoustumé, de garder les Ordonnances.

Je vous envoie la Traduction du premier Chapitre du Livre de Job. Elle a esté faite par un jeune Provençal , dont vous avez déjà veu quelques pieces dans mes Lettres. Il a entrepris de traduire ce Livre entier , & pour s'appliquer à ce travail avec plus de confiance , il témoigne qu'il

G iiii

80 MERCURE

aura obligation aux Curieux qui voudront bien me marquer leur sentiment sur son dessein, & sur la maniere dont ils croiront qu'il faudroit l'exécuter. J'espère vous envoyer le mois prochain une suite de cet Ouvrage.

252222 222555252222

TRADUCTION

DU LIVRE DE JOB.

CHAPITRE I.

*Sur le rivage du Jourdain
Vivoit Job, illustre Prophete,
Qui craignoit Dieu, cherissoit son
Prochain,*

GALANT. 81

*Et du Ciel seulement meditoit la
conquête ;*

*Toujours également touché
De l'amour du vray bien , de l'hor-
reur du peché.*

S

*Sa Famille nombreuse autour de luy
rangée ,*

*Et de mille vertus noblement partagée,
Combloit son am: de plaisirs ;*

*Et Dieu , qui benissoit son heureuse
opulence ,*

*Mesme au delà de ses desirs,
De son bien chaque jour augmentoit
l'abondance.*

S

*D'innombrables Troupeaux sur l'her-
be bondissans*

*Il couvroit de hautes montagnes,
Et mille Bœufs sous le joug gemissans
D'un pas laborieux sillonnoient ses
campagnes.*

82 MERCURE

2

*Comme un grand Prince il sceut se
faire aimer,
Mais beaucoup moins par sa richesse
Que par une haute sagesse,
Seul bien que l'on doit estimer.*

2

*Ses Fils ainsi que luy marchant dans
l'innocence,
Se donnoient tour à tour des festins
sumptueux,
Unis par l'amitié plus que par la
naissance ;
Leurs Sœurs y paroissoient comme
eux,
Ils en avoient banny toute licence.*

S

*Mais quand leurs tours estoient heu-
reusement remplis,
Job que charmoit leur amitié sincere,
Les faisoit visiter par ses meilleurs
Amis,*

GALANT. 83

*Dont chacun leur donnoit quelque avis
salutaire.* S

*Il faisoit plus ; chaque matin
Pour chacun d'eux offrant un sacri-
fice ,*

*Il prioit Dieu de leur estre propice,
Craignant que quelquefois dans l'ex-
cès du festin*

Ils n'eussent offensé sa divine justice.

Q
*Mais quelque heureux qu'il soit,
l'homme n'a jamais rien*

Qui soudain ne tombe en ruine,

Si la Providence divine

Cesse d'en estre le soutien.

Q
*Un jour donc qu'à la Cour celeste
Dieu tenoit ses Etats dans toute sa
grandeur ,*

*Jab vit comme un éclair passer tout
son bonheur.*

84 MERCURE

Par un revers triste & funeste.

2

*Le Prince des Enfers se trouva dans
ce lieu*

Par un ordre secret de Dieu.

*D'où viens-tu , luy dit-il ? J'ay par-
couru la terre ,*

*Répondit l'Esprit Tenebreux ,
Jusqu'au cœur des Mortels allant faire
la guerre ,*

*Pour usurper quelque empire sur
eux.*

2

*As-tu vu Job, mon Serviteur fidelle,
Qui toujours pour moy plein de
zèle ,*

*Fait la justice , fuit le mal ,
Et dans sa pieté n'a jamais eu d'égal ?*

2

*Ouy, je l'ay vû , dit-il , homme foible
& fragile ,*

GALANT. 85

*Et qu'on ne verroit pas résister à mes
coups ,*

*S'il ne trouvoit toujours en vous
Son Protecteur & son azile.*

● S
*Eh , comment l'attaquer ? Vous estes
son appuy.*

*Pour conserver son innocence,
Vos Anges nuit & jour veillent auprès
de luy.*

*Jamais rien n'a donné d'atteinte à sa
puissance.*

2
*Son bien devient toujours plus
grand ,*

Sans que la gresle ny l'orage .

*Luy causent le moindre dommage,
Et vostre main benit tout ce qu'il
entreprend.*

2
*Mais , Seigneur , voulez-vous
connoistre*

86 MERCURE

*Cette vertu dont on fait tant de cas
Faites-luy sentir vostre bras,
Et vous la verrez disparoistre,*

S

*D'abord cet homme si pieux ,
Tout plein de haine & de colere ,
Vous maudira dans sa misere,
Par des blasphêmes odieux.*

S

*Mais Dieu qui connoissoit la force du
Prophete ,
Et seur que sa vertu ne s'abattroit
jamais ;
Je le veux, luy dit-il, va comme une
tempeste
Faire tomber tes plus horribles traits
Sur ce qu'il aime davantage.
A toute sa maison fais ressentir ta
rage,
Je te le livre, à sa personne près.*

S

*L'Esprit Malin ravy de voir en butte
Un si grand homme à sa fureur,
Ministre impitoyable, il part, il exécute,
Et le plonge dans le malheur.*

2

*Job se croyoit le plus heureux des
Pères,
Ses Fils mangeoient ensemble, & se
divertissoient.
Il vint un Messager; vos Asnesses
païssoient,
Dit-il à Job, vos Bœufs sous le joug
se baïssoient,
Lors que des Sabéens les Troupes sangui-
naires
Ont fondu près de nous comme de
fiers torrens.
Nous nous sommes mis en défense,
Et ces méchans aigris de nostre résis-
tance,*

*Non contents de voler, ont tué tous
vos gens.*

*Moy seul, de leur fureur triste &
malheureux reste,*

*Je viens vous en donner la nouvelle
funeste.*

?

*Il n'avoit pas finy qu'un autre Mes-
sager*

*Vient par un coup plus rude attaquer
sa constance.*

*Du feu du Ciel l'extrême violence
N'a, dit il, épargné ny monton, ny
Berger.*

*Moy seul échappé du danger,
Je vous viens du Tres-haut annoncer
la vengeance.*

?

*A peine achevoit-il un si triste rapport,
Qu'un autre vient tremblant &
demi-mort.*

GALANT. 89

Les Chaldéens , dit-il, Peuple sauvage,

*Fondant en Escadrons dans vostre
pasturage,*

*Ont pris vos Chameaux malgré
nous.*

*L'on a voulu résister à leurs coups,
Ils ont tout massacré. Moy seul fuyant
leur rage,*

*Je viens vous avertir de ce triste car-
nage.*

E

*Au mesme instant ce Prince infortuné
Reçoit une nouvelle encor plus effroya-
ble.*

*Un Messager luy dit, chez vostre Fils
Ainé*

Tous vos Enfans estoient à table,

Lors que des vents impetueux

*Ebranlant la maison l'ont fait tomber
sur eux.*

Dec. 1692.

H

90 MERCURE

*Ils sont ensevelis sous des monceaux
de pierre.*

*Moy seul accablé de douleur,
Et désormais malheureux sur la
terre,*

*Je viens pour vous apprendre un si
cruel malheur.*



*A ce récit, le grand Prophete
Déchira ses habits, fit raser ses che-
veux,*

*Et toutefois humble & respectueux,
Il adora la main qui lançoit sur sa
teste*

*Du celeste courroux les traits les plus
affreux.*



*Il dit dans sa douleur profonde,
Du ventre de ma Mere icy je vins
tout nu,*

*Bien-tôt j'en sortiray comme j'y suis
venu:*

GALANT. 91

*Ce bien immense où nostre espoir se
fonde,
Dieu me l'avoit donné , Dieu me l'ôte
aujourd'huy ;
Et puis qu'il l'a voulu , je le veux
avec luy.*

Q

*Que desormais plein de clemence,
Il verse ses faveurs sur moy ,
Ou que par d'autres maux il éprouve
ma foy ,
Je beniray toujours son nom & sa
puissance.*

S

*Ainsi souffrit patiemment,
Ainsi parla ce Prince au fort de sa
misere.
Il benit de son Dieu le secret juge-
ment,
Et ne se plaignit point de sa juste
colere.*

Hij

92 MERCURE

Il est quelquefois avantageux de sacrifier quelques années de sa vie pour passer les autres agréablement. L'aventure dont je vais vous faire part, vous en fera convenir. Une jeune Demoiselle, née avec tous les avantages possibles, soit pour la beauté, soit pour l'esprit, attendoit au milieu d'un assez grand nombre d'Adorateurs que quelqu'un l'aimast assez pour ne pas considérer qu'elle avoit fort peu de bien. On s'empressoit à la voir, & c'estoit à qui luy prodigue-

GALANT. 93

roit plus de douceurs, mais personne ne venoit à l'essentiel, & comme elle estoit aussi éclairée que sage, elle ne prenoit aucun party, & écoutant tout indifferemment, elle empeschoit que son cœur ne nuisist à sa Fortune. Enfin un vieux Marquis extrêmement riche & sans enfans, qui de temps en temps rendoit visite à sa Mere, la trouvant un jour seule avec elle, la pria de luy donner une audience paisible, sans l'interrompre dans tout ce qu'il luy diroit. Après

94 MERCURE

qu'on luy eut promis cette complaisance, il commença par luy dire qu'il avoit soixante & quinze ans passez, & qu'encore qu'un âge si avancé eust dû le mettre à couvert des surprises de l'amour, il sentoît bien qu'il en avoit pris pour elle; qu'elle ne devoit pas en estre surprise, puisque cet amour n'estoit point l'effet d'une passion qui n'eust pour objet que le seul desir de se satisfaire; qu'il estoit réglé par la raison, & que si ses vieilles années luy pouvoient causer assez de dé-

goust pour la mettre hors d'estat de vivre heureuse avec luy, elle n'avoit qu'à s'expliquer nettement, pour empêcher que la declaration qu'il luy faisoit n'eust aucune suite; que si cependant la disproportion de son âge ne l'effrayoit point, il estoit prest de luy assurer cent mille écus sur son bien, sans compter beaucoup d'autres avantages qu'elle pouvoit esperer, selon les manieres qu'elle prendroit avec luy; qu'il ne chercheroit uniquement qu'à la rendre heureuse, mais que

96 MERCURE

pour ne luy donner aucun lieu de dire qu'il n'eust pas agy sincerement , il l'avertissoit que si elle vouloit bien se resoudre à l'épouser , son dessein estoit d'aller demeurer à trente lieuës de Paris, dans un Chasteau qu'il avoit d'une situation tres-agreable, & fort richement meublé, où tout ce qu'elle pourroit souhaitter luy seroitourny enabondance; qu'il luy feroit voir toute la Noblesse du voisinage , & qu'il la prioit de croire , que s'il prenoit ce party, ce n'estoit par aucun

GALANT. 97

un mouvement, d'humeur jalouse , mais parce que le séjour estant fort beau , il y jouïroit plus tranquillement du plaisir d'estre toujours avec elle , voulant renoncer à tout embarras d'affaires dont il remettroit le soin à un Intendant. On écoura le bon homme d'une maniere qui luy fit comprendre que sa proposition faisoit plaisir , mais comme une réponse précise eust pû paroistre suspecte , si elle eust esté précipitée , elle fut remise au lendemain. La Belle qui s'éstoit

Decembre 1692. I

98 MERCURE

toujours conservée libre, n'eut pas de peine à croire sa Mere sur le conseil qu'elle luy donna de s'attacher au solide. On luy offroit quinze mille livres de rente avec le nom de Marquise. C'estoit dequoy la consoler du chagrin de quitter Paris , où il ne luy estoit pas défendu de croire que le Veuvege la rameneroit dans quelques années. On ne perdit point de temps à terminer cette affaire , qui fut concluë avec de grands avantages pour la Belle. Le vieux Marquis dont l'amour estoit

GALANT. 99

fort tendre, & qui vouloit luy faire trouver de l'agrément dans l'exil où il l'avoit préparée, la laissa maistresse de toutes les choses qui pouvoient la satisfaire, & alla mesme beaucoup au-delà de ce que le rang où il l'élevoit sembloit demander. Son équipage & son train furent magnifiques, & comme elle avoit assez de voix, il mit auprès d'elle pour la servir une Demoiselle & d'autres Filles qui sçavoient chanter. Il ne restoit plus qu'à choisir un Intendant, qu'il vouloit

I ij

100 MERCURE

habile , & en mesme-temps bien fait , afin qu'il pust donner la main à sa Femme en qualité d'Ecuyer. Il en refusa plusieurs , & enfin on luy en amena un dont il fut content.

C'estoit un homme de fort belle taille , agé de trente ans , d'une phyfionomie heureuse , & qui joignoit à l'habileté dans les affaires , le talent particulier de jouer fort bien du Lut. La Belle Marquise en jouoit aussi , & il pouvoit luy donner des leçons utiles pour la perfectionner. On partit peu de temps après le Maria-

GALANT. 101

ge, & à peine fut-on arrivé au Chasteau du vieux Marquis, que la beauté de la charmante personne qu'il amenoit, y attira force gens considerables de l'un & de l'autre sexe. Elle les receut d'un air noble & engageant qui luy acquit une estime generale, mais si son esprit & ses belles qualitez firent parler tout le monde à son avantage, sa conduite & sa sagesse furent en elle un merite qu'on ne pouvoit assez élever. L'obligation qu'elle avoit au vieux Marquis, faisoit dans

I iij.

102 MERCURE

son cœur les mesmes impressions que l'amour auroit pu faire, & pour meriter ce qu'il avoit fait en sa faveur, elle avoit pour luy des complaisances, qui le charmoient d'autant plus, qu'il n'y paroïssoit rien de contraint. Elle vouloit qu'il fust toujours auprès d'elle, & quand il passoit une heure ailleurs, elle se plaignoit comme s'il ne l'eust pas aimée assez tendrement. Ils se promenoient souvent ensemble, & au retour de la promenade, elle se divertissoit, ou à faire des manieres

GALANT. 103

de Concerts, ou à prendre des Leçons de Lut de l'Intendant, qui de son costé regloit admirablement la Maison du vieux Marquis. Tous les Domestiques dont il avoit trouvé le secret de se faire aimer par ses manieres honnestes, disoient à l'envy mille biens de luy, & le vieux Marquis tiroit de ses soins tous les avantages que le bon ordre & l'exactitude sont capables de produire. Il le chargeoit de veiller à découvrir ce que pouvoit souhaiter la jeune Marquise, qu'il ne

L iiij.

104 MERCURE

vouloit pas qu'il laissât manquer d'argent, quelque dépense qu'elle voulût faire , & à qui même il faisoit de temps en temps des presens considérables. L'Intendant qui le portoit à ces liberalitez , portoit de même la jeune Marquise à marquer encore , s'il se pouvoit , plus d'empressement pour son vieux Mary ; & les utiles conseils qu'il leur donnoit à l'un & à l'autre l'en faisoient aimer également. La jeune Marquise qui les recevoit avec plaisir, & qui sçachant ce qu'il faisoit pour

GALANT. I

ses interets , prenoit en luy une extrême confiance , n'en recevoit jamais de loüanges sur les manieres dont elle en usoit , malgré le dégoust que la vieillesse donne naturellement aux jeunes personnes , qu'elle ne les rejettaft, en luy difant qu'elle ne faisoit que ce qu'elle devoit faire, & que quand son vieux Mary auroit esté d'une humeur bizarre , elle s'y feroit tellement accommodée , qu'elle auroit esté toujours heureuse par le plaisir de bien remplir ses devoirs. Cette ouverture de

6 MERCURE

cœur si obligeante pour luy, redoubloit l'attention qu'il avoit pour toutes les choses qui pouvoient luy plaire, & à regarder son empressement, on auroit pû croire qu'elle luy auroit touché le cœur, si son zele n'eust pas paru aussi vif quand il s'agissoit de faire ce qui pouvoit contenter le vieux Marquis. Ils luy trouvoient tons deux beaucoup de bon sens, & de finesse d'esprit, & quoy qu'il se tint toujours dans un grand respect, ils prenoient souvent plaisir à le faire entrer dans.

leur conversation. Quatre ans s'étoient écoulés de cette sorte quand le vieux Marquis mourut. La jeune Marquise eut une véritable affliction, & cette mort la mettant dans l'embarras pour la discussion de ses droits, non seulement elle pria l'Intendant de ne pas l'abandonner, mais pour l'attacher plus fortement, elle voulut luy faire épouser sa Demoiselle, qui estoit jolie, & qui n'avoit pas mal fait ses affaires depuis quatre années qu'elle estoit à son service. L'Intendant la remercia du

108 MERCURE

soin qu'elle vouloit prendre de son établissement , & la supplia de rrouver bon qu'il pust demeurer à luy , afin qu'il fust plus entierement à elle. Un procedé si honneste ne put déplaire à la Dame , qui luy connoissant un vray merite , n'estoit pas fachée qu'il fust attaché à la servir par un mouvement plus fort que celuy de l'interest. Il mit ses affaires dans un tres-bon ordre ; & elle se trouva si bien de ses conseils pour terminer tous les differens qu'elle eut avec les Heritiers de son

vieux Mary, que s'estant aperceue quelque temps après que sa beauté ou son bien luy faisoient rendre de toutes parts des soins assez empressez, elle luy dit un jour en riant que si elle se remarioit jamais, ce ne seroit point sans en prendre son avis, mais qu'il faudroit pour l'y obliger qu'on luy eust donné des marques d'amour si convaincantes, qu'il luy fust impossible de douter qu'on ne l'aimast tres-sincèrement. L'Intendant luy répondit avec une honneste liberté, que si elle luy faisoit

110 MERCURE

l'honneur de le consulter dans une affaire de cette importance , la passion qu'il avoit de la voir aussi heureuse qu'elle meritoit de l'estre, le rendroit peut-estre encore plus difficile qu'elle ne seroit sur un pareil choix, qui la devoit d'autant plus embarrasser, que pour en estre contente, il falloit que sa raison fust d'accord avec son cœur. La premiere année de son Veuveage estant expirée, elle quitta la Province, & vint à Paris, où ceux qui se croyoient le plus en droit d'esperer, ne man-

GALANT: III

querent pas de se rendre en même temps. Elle y vit bientôt grossir sa Cour par de nouvelles conquêtes, & la résolution qu'elle avoit prise de préférer celuy qui luy donneroit de plus grandes marques d'amour estant connue, chacun tâcha de se distinguer entre ses Rivaux, par ce qui pouvoit la convaincre davantage que toutes ses volontez luy estoient soumises. Cependant aucun ne se declaroit qui n'eust à souffrir l'examen de l'Intendant. Elle vouloit qu'il luy dist sincerement ce

112 MERCURE

qu'il en pensoit , & en luy marquant leurs qualitez estimables, il sçavoit si bien trouver leurs defauts, qu'on n'en pouvoit faire une peinture plus vive. Il y avoit sur tout une chose qu'il avoit peine à leur pardonner, & qui selon luy suffisoit pour les exclurre. C'estoit qu'ils sembloient convenir eux-mêmes du peu de merite qu'ils avoient, puis qu'estant persuadez qu'il avoit quelque credit auprès d'elle, ils essayoient tous de le corrompre , en luy offrant des sommes considerables , s'il

GALANT. 113

appuyoit leurs pretentions de telle sorte que leur amour fust suivi d'un heureux succès. La Dame louoit son desintéressement qui luy faisoit refuser ces offres, & qui l'obligeoit de n'avoir en veüe que ses avantages. Son choix demeurant toujours indecis, une de ses plus particulieres Amies voulut le faire tomber sur un Gentilhomme d'assez de naissance pour ne luy point faire quitter le nom de Marquise, & en qui elle se tenoit fort assurée qu'elle ne pourroit trouver que le defect d'avoir

Decemb. 1692.

K.

114 MERCURE

peu de bien. La Dame luy répondit que ce n'estoit point un defect essentiel, qui püst s'opposer à son estime, mais que n'ayant point caché que pour se donner elle vouloit estre seure d'estre fortement aimée, elle ne comprenoit pas comment on luy proposoit un homme qu'elle n'avoit jamais vû, & qui ne songeoit à elle, que parce qu'en l'épousant, il rencontroit de grands avantages du costé de la fortune. Son Amie la satisfit en luy apprenant que le Gentilhomme l'ayant apperceuë à

GALANT. 115

la promenade quatre jours avant qu'elle épousast le Marquis, s'estoit senty un si fort panchant pour elle, que la conncissance qu'il eut ensuite de l'engagement où elle estoit n'avoir pû le mettre en estat d'y resister; qu'entrainé par son amour, il l'avoit suivie dans la Province, afin que le plaisir de la voir, dont il avoit fait tout son bonheur, luy fust au moins un soulagement dans la violence de sa passion; qu'il luy avoit mesme parlé quelquefois, sans que ses regards ny ses paroles luy eussent rien

K. ij

116 MERCURE

découvert des sentimens de son cœur ; que le respect qui l'avoit toujours forcé de se taire , le tiendrait encore dans cette même contrainte , tant il se croyoit éloigné de mériter quelque part dans son estime , si elle n'avoit voulu parler malgré luy , persuadée qu'un amour si pur & si constant devoit avoir son mérite , & qu'elle trouveroit en luy ce qu'elle cherchoit , s'il estoit vray que pour estre digne d'elle , ce fust assez de l'aimer parfaitement. La jeune Marquise étonnée de l'avanture,

demanda à son Amie comment estoit fait cet Amant respectueux , qui avoit pû se tenir dans cette grande reserve , quoy qu'il l'aimast depuis tant d'années. Son Amie luy répondit , que comme il falloit que ses yeux fussent contents , ce qui dépendoit fort souvent du goust , il luy seroit inutile de luy en faire un portrait avantageux ; qu'elle pourroit en juger par elle-mesme si elle vouloit luy rendre visite le lendemain ; que le Gentilhomme devoit venir luy parler de quelque

118 MERCURE

affaire , & que c'estoit une occasion de l'examiner sans qu'il sceust encore qu'elle luy eust rien appris des sentimens qu'il avoit pour elle. La Marquise y consentit , & son Amie ne l'eut pas plûtoſt quittée qu'elle expliqua l'avanture à l'Intendant , dont elle voulut prendre le conseil sur ce qu'elle devoit faire , supposé que l'on puſt venir à bout de la convaincre d'un auffi rare exemple d'amour que celuy dont son Amie luy avoit parlé. L'Intendant luy répondit, que quoy qu'il la connuſt

GALANT. 119

assez genereuse pour ne s'attacher qu'au seul merite dans le choix qu'elle feroit, il avoit peine à ne pas compter pour un grand défaut le manque de bien dans un homme à qui sa naissance pouvoit permettre des prétentions, & qu'enfin de la maniere qu'il comprenoit qu'elle devoit estre aimée, si par l'excez de l'amour on se pouvoit rendre digne de son cœur, il ne pouvoit croire que quatre années passées à l'adorer en secret, dussent donner sujet d'aspirer à un prix si haut. La jeune

120 MERCURE

Marquise souffrit de l'opinion avantageuse qu'il témoignoit avoir d'elle, & après luy avoir dit que son zele l'aveugloit, elle voulut qu'il luy aidast à trouver cet Amant passionné qui estoit allé la chercher dans sa retraite, mais elle eut beau rappeler tous ceux que le hazard y avoit conduits, & qui pouvoient luy avoir caché ce qu'ils estoient. Son cœur ne luy parla pour aucun, & elle eust esté fâchée de rencontrer parmi eux celui qui l'aimoit depuis si long-temps. L'éclaircissement
ne

GALANT. 121

ne fut pas long à attendre. Elle se rendit chez son Amie comme elle l'avoit promis, & voulut que l'Intendant luy donnast la main, afin qu'étant témoin de cette entrevue, il luy dist sincerement ce qu'il pensoit du nouvel Amant qui vouloit se déclarer. Son Amie l'assura tout de nouveau qu'elle ne pouvoit faire un choix qui luy convînt mieux, à ne regarder en luy que la naissance, & les qualitez essentielles qui font l'honneste homme, & cette assurance luy ayant fait

Decembre 1692.

L

122 MERCURE

témoigner grande impatience de le voir , il est aisé de s'imaginer jusqu'où alla sa surprise , lors qu'elle vit tout d'un coup l'Intendant à ses genoux , qui se découvrit pour cet Amant déguisé , à qui depuis si long-temps le seul plaisir de la voir avoit tenu lieu de toutes choses. On ne peut rien ajouster à ce qu'il luy dit de vif sur la violente passion qui l'avoit contraint à devenir l'Intendant du vieux Marquis. Elle l'écouta sans l'interrompre , mais quoy qu'elle gardast le

GALANT. 123

silence, il eut la joye d'appercevoir dans ses yeux que la connoissance qu'il luy donnoit, ne luy estoit pas desagréable. En effet, elle repassa dans son esprit l'abaissement où il s'estoit mis pour elle, les sages conseils qu'elle avoit receus de luy sur la complaisance qu'elle devoit à son vieux Mary, le zele empressé qu'il avoit fait éclater dans tout ce qui avoit pû luy faire plaisir, & toujours avec de si grands témoignages de respect, & en s'observant si bien, que jamais il ne luy

L ij

124 MERCURE

estoit rien échapé qui eust donné lieu de soupçonner la cause d'un si fort attachement, & toutes ces choses ayant leur merite, elle ne put se défendre d'avoïer qu'il l'emportoit sur tous ceux qui aspiroient à toucher son cœur. Le merite estant connu, il ne fut pas malaisé de la porter à la récompense, que le Gentilhomme obtint peu de temps après, avec cette satisfaction particuliere, qu'elle ne fit point difficulté de luy dire, que par un secret panchant qu'elle auroit voulu se

GALANT. 125

éacher à elle-mesme ; elle avoit souhaité plus d'une fois depuis son Veuvege , qu'il le fust trouvé d'une naissance à le pouvoir épouser sans honte.

L'année 1693. où nous sommes prests d'entrer, est remarquable par une chose qui n'est point arrivée pendant tout ce Siècle. C'est d'avoir la Feste de la Chandeleur le Lundy-gras , ce qui sera cause que nous aurons celle de Pasque le 22. de Mars, qui est le plû-tost qu'on la puisse celebrer. Cela ne peut estre sans que

L. iij.

126 MERCURE

plusieurs circonstances se trouvent jointes ensemble, comme vous le connoistrez par le Traité que vous allez lire.



S22SS2S2 22SSSSSS2S

I N S T R U C T I O N

Familiere & facile pour con-
noistre à perpetuité le temps
de la celebration de la Feste
de Pasque, la nouvelle Lune,
l'Epaëte , le Nombre d'Or,
la Lettre Dominicale qui
luy servent de fondement,
la reformation du Calen-
drier , & le Bissextile , qui en
sont des dépendances.

L A Feste de Pasque , qui est
la principale des Chrestiens,
doit se celebrer tous les ans le

L iij

128 MERCURE

premier Dimanche qui suit le quatorzième de la Lune , qui vient immédiatement après le 21. de Mars ; ou le jour mesme , sans qu'on la puisse avancer ny retarder , comme il a esté réglé par l'Eglise dans le Concile de Nice , tenu en l'an de salut 325. sous le Pape Silvestre.

L'Eglise a ainsi ordonné le temps de la celebration de cette Feste, d'autant qu'en cette année 325. l'Equinoxe du Printemps estoit arrivé le 21. de Mars , & qu'elle a fixé à son égard cet Equinoxe à ce jour , quoy qu'il arrive quelquefois un peu plusost.

ou plus tard, & afin que tous les Chrestiens, en quelque lieu du Monde qu'ils se rencontrent, soient uniformes, en celebrant en un mesme jour cette Feste de Pasque, qui sert de regle à toutes les autres Festes mobiles, comme sont l'Ascension & la Pentecoste. & que par ce moyen on puisse celebrer les Festes de l'Eglise dans les temps qu'ont esté opereZ les Mysteres qu'elles representent.

Cette Ordonnance de l'Eglise a du rapport avec l'ancienne Coutume des Juifs, qui celebrent leur Pasque, qui est la figure

130 **MERCURE**

*veritable de celle des Chrestiens
le jour mesme de ce quatorzième
de la Lune, suivant le comman-
dement qu'ils en avoient receu
de Moÿse, leur Chef, par l'or-
dre de Dieu, afin qu'il demeurast
parmy eux un continuel souve-
nir de leur delivrance de la ser-
vitude de Pharaon après le mira-
culeux passage de la Mer rouge
à pied sec, estant bien plus juste
que les Chrestiens qui ont passé de
la figure à la verité, celebrassent
leur Pasque, le premier Diman-
che d'après le quatorzième de cet-
te Lune, en memoire de la Re-
surrection du Sauveur du monde,*

GALANT. 131

arrivée le troisiéme jour après sa mort, par laquelle ils ont esté delivrez de la servitude du Demon, en passant de la mort à la vie, & du peché à la grace. L'histoire de la Passion désigne que ce fut dans le temps marqué cy-dessus que Jesus-Christ mourut, le jour du Vendredi-Saint, & qu'il resuscita trois jours après, qui estoit le Dimanche; ce qui fut accompagné de plusieurs circonstances que l'on y remarque, & particulièrement dans ce temps du quatorziéme de la Lune, dans lequel elle est dans son plein, par la miraculeuse Eclipse du Soleil

132 MERCURE

qui arriva à sa mort , qui ne se peut naturellement faire que par l'interposition de la terre entre le Soleil & la Lune.

Or il y a vingt-neuf nouvelles Lunes , dans lesquelles peut arriver le premier Dimanche d'après le quatorzième de la Lune , qui arrive immédiatement après le 21. de Mars , ou ce jour-là mesme. La premiere de ces Lunes est celle qui arrive le 8. de Mars , ce qui fait que Pasque peut venir le 22. de Mars , & la derniere de ces mesmes Lunes arrive le 7. d'Avril , qui fait que Pasque peut venir le 25. d'Avril.

GALANT. 133

Cet espace de temps depuis le 22. de Mars jusqu'au 25. d'Avril, est de trente-cinq jours, & par consequent Pasque peut arriver pendant ces trente-cinq jours differens; sçavoir le 22. de Mars, qui est le plûtoſt, jusqu'au 25. d'Avril, qui est le plus tard.

Pasque arrive le 22. de Mars, qui est le plûtoſt, quand la nouvelle Lune a commencè le 8. de Mars, & que son quatorzième qui vient le 21. de ce meſme mois, ſe trouve eſtre un Samedi, car dès le lendemain 22. de Mars, s'il ſe trouve eſtre un Dimanche, on celebre la Feſte de Paſ-

134 MERCURE

que, toutes les conditions requi-
ses par l'Eglise estant accomplies
ce jour-là. L'exemple s'en trou-
vera en l'année 1693. en laquelle
ces circonstances se rencontreront;
ce qui n'est point arrivé depuis
l'année 1598. & ce qui arrivera
ensuite en 1761. & 1818. dans
lesquelles années les mêmes condi-
tions se trouveront aussi accom-
plies. Ce qui est bien remarquable,
c'est que l'année 1818. étant expirée,
cette même Feste de Pasque n'arri-
vera plus le 22. de Mars qu'après
367. ans, à cause que pendant tout
ce reste du dix-neufième siècle, &
les trois autres suivans, toutes les

GALANT. 185

conditions requises ne se rencontreront point ensemble. On a fait ces quatre Vers au sujet de l'année 1693.

**L'an mil six cens nonante-
trois,**

**Le vingt deux du troisiéme
mois**

La Pasque sera celebrée ,

**N'estant jamais plus avan-
cée.**

*Pasque arrive le 25. d'Avril,
qui est le plus tard, quand la nou-
velle Lune a commencé le 7. de
Mars , & que son quatorziéme
qui vient le 21. de Mars ensui-
vant , lequel 21. doit estre passé ,*

136 MERCURE

oblige par consequent à laisser écouler toute cette Lune pour attendre la Lune suivante, qui commence le 5. d'Avril; & si le quatorzième de cette Lune qui vient le 18. du mesme mois se rencontre estre un Dimanche, on laisse encore écouler toute cette semaine pour aller jusqu'au Dimanche suivant, qui se trouve estre le 25. d'Avril. L'exemple s'en est vû en l'année 1666. en laquelle Pasque arriva ce jour-là, à cause que toutes les conditions requises se rencontrèrent ensemble, ce qui n'estoit point arrivé depuis l'année 1546. & ce qui arri-

GALANT. 137

*Vers encore aux années 1754. 1886.
1943. Et autres, dans lesquelles
se rencontreront ensemble les mê-
mes conditions. Ces quatre autres
Vers furent faits au sujet de cette
année.*

**L'an mil six cens soixante-
six**

**Georges a vû mourir le
Fils,**

Marc l'a vû resusciter,

**Et Jean par les ruës le por-
ter.**

*Pour entendre ce dernier Vers,
il faut sçavoir que quand on ce-
lebre la Feste de Pasque le 25.
d'Avril, qui est le jour de Saint*

Dcc. 1692.

M.

138 MERCURE

Marc, la Feste du Saint Sacrement se celebre le 24. de Juin, qui est le jour de S. Jean.

Outre ce qu'on vient de dire touchant le sujet & le temps de la celebration de la Feste de Pasque, pour en mettre en pratique la methode, il faut avoir connoissance de la nouvelle Lune, qui en est le fondement. de l'Epacte, qui sert à connoistre la nouvelle Lune, du Nombre d'Or qui sert à trouver l'Epacte, de la Lettre Dominicale, qui sert à connoistre tous les Dimanches de l'année, du Bissextes, & de la réformation du Calendrier, qui

en font des dépendances.

La nouvelle Lune se trouve en deux manieres ; la premiere, en assemblant trois nombres ensemble ; sçavoir celui de l'Epa-
ete de l'année qu'on se propose , celui du nombre du jour proposés & celui des mois depuis le mois de Mars. Ces trois nombres estant joints ensemble , ce qui en provient est celui de l'âge de la Lune , c'est à dire , fait connoître combien on a de la Lune , ou le premier , ou le second , ou le troisième , &c. Pourveu que ce nombre total n'excede point celui de trente , car alors on retranche

M ij.

140. MERCURE

trente, & on ne prend que le surplus. Cette maniere de supputer n'est pas tout-à-fait exacte, & peut manquer d'un jour ou de deux au plus; ce qui arrive, d'autant qu'au lieu d'ôter trente, il ne faut ôter quelquefois que vingt-neuf, les Lunes ayant alternativement vingt-neuf & trente jours. C'est pourquoy afin d'avoir connoissance de la nouvelle Lune sans aucune erreur, il faut faire ces supputations par voye d'Astronomie, qui est une science qui n'est point icy enseignée, mais l'effet de la science; ou bien il faut avoir recours aux

GALANT. 141

Ephemerides. On doit seulement observer une chose, si on veut se servir de cette premiere methode, qui est de ne point compter le mois de Mars, non plus que le mois de Janvier, quand la supputation se fait dans ces deux mois, & de commencer à compter les mois suivans; sçavoir celuy d'Avril après celuy de Mars, & celuy de Février après celuy de Janvier.

La seconde maniere de trouver la nouvelle Lune, est de suivre la pratique du Calendrier Gregorien, ainsi appellé du nom du Pape Gregoire XIII. qui l'établit.

142 MERCURE

lors de la reformation du Calendrier Romain, par luy faite en 1582. dans lequel Calendrier il a fait mettre un Cycle nommé le Cycle des Epactes, qui les contient toutes depuis la premiere jusqu'à la vingt-neufieme. Ces Epactes sont apposées à chaque jour de l'année, en cette maniere, qui est qu'au premier jour de Janvier est apposée une Etoile au lieu d'une Epacte, parce qu'il n'y a jamais trente d'Epacte. Cette Etoile mise au lieu d'un zero, signifie que l'année qui precede celle où se trouve apposée une Etoile, tant celle qui est apposée à ce premier

*jour de Janvier, que les autres
 apposées aux autres jours des mois
 de l'année, le Soleil & la Lune
 ayant finy leur cours en mesme
 temps, il n'y a point d'Epacte en
 cette année. Au second jour de
 Janvier est apposée l'Epacte xxix
 au croisième l'Epacte xxviii, au
 quatrième l'Epacte xxvii, &
 ainsi le reste de suite par le mê-
 me ordre retrogade jusqu'à la
 premiere des Epactes marquée
 par I. qui se trouve apposée au
 trentième jour de Janvier, après
 quoy se trouve encore une Etoile
 apposée au trente-unième de Jan-
 vier. Ensuite xxix. d'Epacte au*

144 MERCURE

premier jour de Février, xxviii.
au second, & ainsi de suite du
mesme ordre, jusqu'au dernier
jour de Decembre, auquel est ap-
posée l'Epacte xx. Et toutes les
fois qu'une de ces Epactes est ap-
posée à un des jours de l'année,
ce jour-là marque la nouvelle
Lune dans tous les mois de l'an-
née. Ces Epactes ont esté substi-
tuées dans le Calendrier au lieu
du Nombre d'Or, qui y a esté
aboly pour l'erreur de quelques
jours qu'il avoit causée dans la
connoissance qu'il donnoit des
nouvelles Lunes, avant la re-
formation du Calendrier, comme
il

il sera dit cy - après,

L'Epacte est un nombre d'onze jours dont l'année commune du Soleil, qui est de trois cens soixante & cinq jours, surpasse l'année commune de la Lune, qui n'est que de trois cens cinquante quatre, ce qui fait que pour avoir l'Epacte d'une année, il faut ajouster onze à l'Epacte de l'année precedente; & pour avoir l'Epacte de l'année suivante, il faut encore ajouster onze, pour avoir celle d'après, encore onze, & ce qui proviendra de ces nombres sera l'Epacte de l'année, pourveu que ces nom-

Dcc. 1692.

N

146 MERCURE

bres n'excedent point celui de trente, car en ce cas il faut retrancher trente, & ne prendre que le surplus, ce qui se pratique toujours de mesme, excepté en deux cas; le premier, quand l'Epacte d'une année est xxix. & que le Nombre d'Or de la mesme année est 19. car pour avoir l'Epacte de l'année suivante il faut ajouter xii. à cause que si on ajoutoit seulement xi. on auroit trente, & il n'y a jamais trente d'Epacte, mais ajoutant xii. il reste 1. d'Epacte pour l'année suivante. Le second cas, auquel on n'ajoute pas toujours xi. à l'Epacte de l'année precedente, pour avoir

GALANT. 147

*L'Epacte d'une année, est quand
l'Epacte d'une année est xxviii.
Et que le Nombre d'Or de la
mesme année est 19. On met une
Etoile pour Epacte en l'année
suivante, par la raison qu'on
vient de marquer.*

*Pour trouver l'Epacte de cha-
que année en tout temps, il faut
voir si l'année proposée est avant
la reformation du Calendrier, ou
après, à cause des différentes ope-
rations qui sont à faire en l'une
ou en l'autre. Si l'année proposée
est depuis la reforme, il y a en-
core deux choses à observer; sça-
voir s'il y a moins ou p'us de trois*

N ij

148 MERCURE

siecles écoulez depuis cette reformation. S'il y a moins de trois siecles dans une année proposée il faut premierement multiplier par onze le Nombre d'Or de cette année proposée, & laisser là ce nombre à part pour s'en servir à la fin de l'operation. Secondement il faut diviser par quatre le nombre des siecles qui se sont écoulez depuis la naissance de Nostre-Seigneur jusques au temps de l'année proposée. Troisièmement, sans se servir du reste de la division de ce nombre de siecles, que l'on aura divisé, il faut oster le quotient, & en oster encore deux de plus. Quatrièmement, de ce

GALANT. 149

nombre restant le quotient osté & deux de plus, il faut oster de ce nombre premier, provenu de la multiplication cy-devant faite du Nombre d'Or fait par onze. & ce qui restera sera l'Epacte que l'on cherche, pourveu que ce nombre ne surpasse point celuy de trente, car il en faut retrancher les trente, non seulement une fois, mais deux ou trois fois, s'ils se rencontrent, & prendre le surplus, qui sera l'Epacte.

Que si dans l'année proposée de laquelle on veut trouver l'Epacte, il y a plus de trois siècles écoulés depuis la reformation du

N iij

150 MERCURE

Calendrier, il faudra observer les mesmes choses que cy-devant, sinon qu'ayant divisé le nombre des siecles par quatre, & en ayant osté le quotient & deux de plus, comme cy-devant, il faudra oster encore un de surplus de ce nombre de siecles, parce qu'il se sera écoulé une fois trois siecles; & s'il y avoit deux fois trois siecles écoulés, il en faudroit oster deux; si trois fois trois siecles, il en faudroit oster trois, de mesme ainsi toujours, & faire le reste à l'ordinaire.

Que si on veut trouver l'Epa-
cte des années avant la reforma-

GALANT. 191

tion du Calendrier, ce qui est d'une mediocre utilité, d'autant qu'on n'a guere remarqué les Epactes des années avant la reforme, qu'on ne les inferoit point dans le Calendrier Romain, mais qu'on se servoit seulement du Nombre d'Or qui marquoit les Lunes, il faut pour trouver les Epactes de ces années avant la reforme, se servir de la mesme methode que cy-dessus, en faisant les mesmes operations que dans les années d'après la reforme, sinon que du produit de la multiplication du Nombre d'Or par onze, il en faudra oster autant

N. iiii

152 MERCURE

d'unitez qu'on trouvera de fois trois siecles en remontant de la reforme jusqu'à la Naissance de Nostre-Seigneur.

Le Nombre d'Or qu'on nomme aussi le Cycle Lunaire, est le nombre de 19. inventé par Methou & Thevien qui est le plus approchant Cycle, mais non pas entierement exact pour designer le temps auquel le Soleil & la Lune se conjoignent de nouveau dans le Ciel, en revenant au mesme point d'où ils estoient partis ensemble. Par ce Cycle du Nombre d'Or on connoissoit les nouvelles Lunes & les Fêtes

GALANT 153

mobiles, & à cause de cette utilité qu'il apportoit, on l'écrivoit dans le Calendrier en lettres d'or dont il a retenu le nom. Cet effet de montrer les nouvelles Lunes a esté trouvé defectueux, par une erreur que ce Nombre d'Or avoit causée par quatre jours d'anticipation de la Lune, en faisant son periode de 19. années, une heure vingt-sept minutes & trente-deux secondes, plustost qu'elle ne l'avoit commencé, ce qui fut observé lors de la reformation du Calendrier, car en soixante-six Cycles qui s'estoient écouléz depuis le Concile de Nice

154 MERCURE

jusqu'à l'an de la correction 1582. ces quatre jours d'anticipation s'estoient formez, ce qui a esté cause que l'on a osté ce Nombre d'Or du Calendrier Romain. Pour y remédier on a substitué en sa place le Cycle des Epactes, comme il vient d'estre dit.

La lettre Dominicale de chaque année est une des sept premières lettres de l'Alphabet, sçavoir A, B, C, D, E, F, & G, qui deviennent Dominicales, c'est-à-dire, marquent tous les Dimanches d'une année, les unes après les autres par ordre retrograde, ce qui arrive ainsi.

GALANT. 155

d'autant que ces sept lettres sont apposées dans le Calendrier à chaque jour de l'année, en sorte que la lettre *A* est apposée au premier jour de Janvier, la lettre *B* au second, la lettre *C.* au troisième, la lettre *D* au quatrième, la lettre *E* au cinquième, la lettre *F* au sixième, la lettre *G* au septième, & derechef la lettre *A* au huitième de Janvier, la lettre *B* au neuvième, & ainsi de mesme de suite jusqu'au dernier jour de Decembre auquel est apposée encore la lettre *A.* Ces lettres qui sont immuables dans le Calen-

156 MERCURE

drier deviennent Dominicales les unes après les autres par ordre retrograde en cette maniere.

Quand le premier jour d'une année qui est marqué par la lettre *A* qui est immuable, se trouve estre un Dimanche, la lettre Dominicale de l'année suivante sera la lettre *G*, car en cette année en laquelle le premier jour est un Dimanche, le dernier sera encore un Dimanche, & par consequent le premier jour de l'année suivante qui commencera par un Lundy, sera marqué par la lettre *A*, le second qui sera le Mardy par la lettre *B*, le troisieme

GALANT. 157

qui sera le *Mercredy*, par la lettre *C*, le quatriéme, qui sera le *Jeudy*, par la lettre *D*, le cinquiéme qui sera le *Vendredy*, par la lettre *E*, le sixiéme qui sera le *Samedy*, par la lettre *F* & cela estant, le septiéme jour qui sera le *Dimanche*, sera marqué par la lettre *G*. Par la mesme raison le premier iour de l'année suivante qui sera commencée par le *Mardy*, se trouvera marqué par la lettre *A* qui. est immuable, & partant suivant le mesme ordre, le *Dimanche* de cette année se trouvera marqué par la lettre *F*. & ainsi toujours de mesme, ce qui

158 MERCURE

se pratique dans les années communes, mais non dans les années Bissextiles, dans lesquelles il y a deux lettres Dominicales de mesme par ordre retrograde, dont la premiere sert à marquer les Dimanches de l'année Bissextile, depuis le premier jour de Janvier jusqu'au 23. jour de Fevrier, & la seconde sert depuis le 24. de Fevrier jusqu'à la fin de l'année, à cause du jour ajousté dans cette année Bissextile qui vient de quatre ans en quatre ans, composé de quatre fois six heures que l'on tient communement, que le Soleil a de plus dans son cours.

GALANT. 159

annuel par de-là les trois cens
soixante & cinq jours dont il est
composé. Ce jour compose de ces
quatre fois six heures a esté esta-
bly par Jules Cesar Empereur,
dans un Calendrier qu'il fit faire
de son temps, nommé le Calen-
drier Julien.

Pour trouver la lettre Domi-
nicale de chaque année, il faut
sçavoir auparavant quel jour de
la semaine a esté le premier iour
de l'année. Ce premier iour se
trouve en divisant en quatre le
nombre de l'année qui precede
celle qu'on se propose, puis en
joignant ce quart au total du

160 MERCURE

nombre de cette année precedente;
 Et finalement en partageant en
 sept ces deux nombres ensemble,
 Et ce qui viendra après cette
 division faite, marquera le iour
 de la semaine qui aura esté le
 premier iour de l'année, car s'il
 reste un, ce premier iour sera le
 Dimanche qui est la premiere
 Ferie, s'il reste deux, ce sera le
 Luudy, Et ainsi de suite de la mê-
 me sorte. Que s'il ne reste rien, ce
 premier iour de l'année aura esté
 le Samedy, ce qui se pratique
 ainsi dans les années qui sont
 avant la reformation du Calen-
 drier, car dans celles qui sont

depuis cette reforme , avant que de partager en sept ces deux Nombres cy-dessus , il en faut retrancher dix à cause des dix iours retranchez dans l'année de la reforme , puis ce qui restera marquera le jour de la semaine qui aura esté le premier de l'année.

Le premier jour de l'année estant ainsi trouvé , il faut voir pour trouver la lettre Dominicale , si ce premier jour a esté un Dimanche , car la lettre Dominicale sera l'A , laquelle est immobile dans le Calendrier , comme il a déjà esté dit. Si le premier

Dec. 1692.

O

162 MERCURE

jour de l'année a esté le *Lundy*,
marqué toujours par la lettre *A*,
la lettre Dominicale de cette an-
née sera la lettre *G*. Si le premier
iour est le *Mardy*, la lettre Do-
minicale de cette année-là sera la
lettre *F*, & ainsi de mesme des
autres iours de la semaine, qui
feront connoistre la lettre Domi-
nicale de chaque année.

Le Pape Gregoire XIII. en
l'an 1582. de l'avis des plus fa-
meux Astrologues de son temps,
ayant reconnu que l'anticipation
qui se fait tous les ans d'onze
minutes & cinquante-quatre
secondes par de-là les trois cens

GALANT. 163

soixante & cinq iours, dont on
a composé son cours annuel de-
puis le Concile de Nice, avoit
produit dix iours entiers, qui
faisoient une erreur notable dans
le Calendrier Romain, laquelle
étoit cause que le Soleil estoit repu-
té arriver dans l'Equinoxe dix
jours plustost qu'il ne faisoit, &
que sur ce faux fondement qui
servoit de regle pour la celebra-
tion de la Feste de Pasque &
des autres Festes mobiles, on ne
les celebroit plus dans le temps
ordonné par le Concile de Nice;
voyant d'ailleurs que cette erreur
augmentant, causeroit à l'avenir

O ij

164 MERCURE

de bien plus grands desordres ;
ordonna pour y remedier , qu'on
retrancheroit de cette année 1582.
dix jours , ce qui fut executé en
comptant quinze , le lendemain
du quatriéme d'Octobre de cette
année , au lieu qu'on ne devoit
compter que cinq , & par ce
moyen, la Feste de Pasque & les
autres Festes mobiles furent remi-
ses dans leurs saisons ordinaires,
qui est ce qu'on nomme la refor-
mation du Calendrier ; & afin
qu'on ne fût pas obligé de faire de
temps en temps des reformati-
ons de ces onze minutes & cinquan-
tre-quatre secondes, qui ne laissent

GALANT. 165

pas de se faire tous les ans , il ordonna que dans l'espace de quatre cens ans on retrancheroit un jour au commencement de quatre siecles , le premier de chacun des trois premiers , laquelle année des trois premiers siecles ne sera point Bissextile , comme elle devoit l'estre à l'ordinaire , sur l'observation que ces onze minutes & cinquante - quatre secondes. forment un jour en cent trente ans, & qu'il est plus commode de faire ce retranchement au commencement qu'au milieu d'un siecle , ce qui ne sera pas tout-à-fait exact, mais cela sera si peu considerable,

166 MERCURE

que ces minutes & secondes ne formeront un jour entier qu'après vingt & un mille trois cents trente ans..

Pour le Bissextile, c'est un jour qui s'ajoute tous les quatre ans après le vingt-troisième jour de Février. Ce jour est ainsi nommé à cause qu'il a esté estably par Jules Cesar Empereur, & que les Romains partageoient leurs mois en Nones, Ides & Calendes, & ce jour-là qui s'ajouſtoit au mois de Février, après le vingt-troisième, estoit le sixième iour avant celui des Calendes qui estoit le premier.

GALANT. 167

jour de chaque mois, de sorte que par leur supputation il se trouvoit deux fois le sixième avant les Calendes de Mars, le mot de Bissextile estant un mot Latin qui veut dire deux fois six. Ce jour Bissextile qui s'ajoute tous les quatre ans dans le Calendrier après le 23. de Février, ne change point l'ordre des Lettres apposées à tous les jours de l'année, car après ce vingt-troisième jour de Février, qui est marqué dans le Calendrier par la lettre F. au jour qu'on ajoute, ensuite on appose encore la mesme lettre F, ce qui ne

168 MERCURE

trouble point l'ordre des lettres
qui par ce moyen demeurent
immobiles dans le Calendrier
Romain.

Voicy à l'égard de l'année 1692. la pratique de tout ce qui vient d'estre dit. La nouvelle Lune de cette année 1692. s'est trouvée par la seconde maniere expliquée cy dessus, qui est la plus certaine par l'observation qu'on a faite dans le Calendrier Gregorien, que la xij. Epacte qui est celle de cette année, est apposée au 19. jour de Janvier; en Fevrier au 17. jour; en Mars au 19. qui a marqué la
nouvelle

GALANT. 169

nouvelle Lune ce jour-là, & son quatorzième qui est venu le premier d'Avril, marqué dans le Calendrier par la lettre A, a obligé d'aller jusqu'au sixième de ce mesme mois, pour trouver la lettre F, qui estoit la premiere lettre Dominicale de cette année, y ayant la lettre E jointe avec elle, d'autant que cette année est Bissextile; & par ce moyen le sixième jour d'Avril a esté le jour de Pasque de cette année 1692. laquelle lettre F a servy depuis le 1. Janvier jusqu'au 23. Fevrier, & la lettre E depuis ce
Dec. 1692. P

170 MERCURE

jour-là 23. jusqu'au dernier de
Decembre.

L'Epacte de cette année s'est
trouvée de la sorte, qui est, qu'
ayant multiplié par onze le Nom-
bre d'Or de cette année, lequel est
2. il en est venu 22. Secondement
ayant divisé par quatre les seize
siecles qui se sont écouléz depuis
la Naissance de Nostre Seigneur
jusqu'en cette année 1692. il est
venu quatre au quotient. Troi-
siemement, ayant osté ces quatre
du nombre de seize, qui est celuy
de ces seize siecles, il reste douze,
desquels on a osté deux encore de
plus, reste dix. Quatriemement,

GALANT. 171

ayant osté ce nombre de dix des vingt-deux cy-dessus, il est resté douze, qui est l'Epacte de cette année 1692.

Le Nombre d'Or de cette année s'est trouvé en partageant le nombre de l'année suivante, lequel est 1693. en 19. La division faite, il a resté deux, qui est le Nombre d'Or de cette année.

La lettre Dominicale de cette année s'est trouvée de la sorte. Apres avoir sceu que le premier jour de cette année est un Mardy, comme à ce premier jour de l'année est apposée la lettre A, qui est

P ij

172 MERCURE

immuable dans le Calendrier : le Mercredy a esté marqué par la lettre B , le Jeudy par le C , le Vendredy par le D , le Samedi par l'E , & le Dimanche s'est trouvé marqué par la lettre F , qui a esté l'une des lettres Dominicales de cette année Bissextile , avec la lettre E , laquelle lettre F a servy depuis le premier Janvier jusqu'au 23. Février , & la lettre E depuis le 23. Fevrier jusqu'à la fin de l'année ; & ce premier jour de l'année s'est trouvé ainsi , en partageant en quatre l'année precedente 1691. qui a monté au nombre de 422.

GALANT. 173

lesquels ayant esté joints à celui de l'année 1691. ont fait 2113. desquels ostant dix , à cause que cette année est depuis la re-forme , il est resté 2103. lesquels partagez en sept , il s'est trouvé trois de reste après cette division , & ces trois marquent le Mardy de la troisieme Ferie.

On a tous les jours occasion de parler de la Bataille de Steinkerke, & cela n'arrive jamais qu'en faisant l'éloge de feu M^r le Prince de Turenne, dont la valeur s'y est distin-

P iij

174 MERCURE

guée avec éclat, on ne donne en mesme temps des larmes à sa mort. La Ville de Tournon qui avoit fait paroistre tant de joye dans son mariage, par le plaisir qu'elle se faisoit de ce que son alliance avec la Maison de Vantadour, ses anciens Seigneurs, la soumettoit à la Maison de Bouillon, n'a pû voir sans une extrême douleur, que cette félicité ait si peu duré pour elle. C'est un avantage dont elle avoit déjà jouï y il y a plus d'un Siècle, lors que Just. Henry de Tournon, Comte

GALANT. 175

de Roffillon, s'allia avec Claude de Turenne. Les armes de ces deux illustres & anciennes Maisons, sont en divers Monumens qui font les ornemens de Tournon, où la pieté de cette Dame l'engagea à faire bastir des Eglises & des Chapelles, en sorte que sa memoire sera long-temps conservée par les inscriptions qui s'y lisent sur quantité de Tables de Marbre. M^e le Prince de Turenne remplissoit l'esperance de la mesme Ville, estant regardé comme le digne Successeur d'une

P iiij

176 MERCURE

Ayeule, si confiderable par fa Naiffance & par fes Vertus, & fa mort arrivée dans le combat du 3 d'Aouft dernier, a changé en Pompes funebres les réjouiffances qu'elle avoit faites quelques mois auparavant, dans le temps qu'il époufa Mademoifelle de Vantadour. Les Peres Carmes fondez par la Maifon de Tournon, & depositaires des Tombeaux de ces Seigneurs, commencerent par un Service folemnel, dans la Chapelle que Claude de Turenne, Comteffe de Tournon, a fait

bastir, & dans laquelle est inhumée toute la Famille de Tournon, à present éteinte. Cette Chapelle estoit toute tenduë de noir avec des lez de velours, semez des Armes de feu M^r le Prince de Tusenne, & une Representation au milieu, éclairée d'une infinité de Flambeaux & de Cierges chargez d'Escussons. La mesme Ceremonie se fit quelques jours après dans l'Eglise des Jesuites au College de Tournon, basti par le Cardinal de ce mesme Nom, dont la memoire sera

178 **MERCURE**

éternelle, ayant esté Grand Camerlingue sous trois Papes, & Ministre d'Etat sous trois Rois de France. Tous les autres Ordres Religieux firent tour à tour les mesmes Prières, & l'Eglise Collegiale, nommée Saint Julien, en fit la clôture avec une pompe où rien ne fut épargné, soit pour les lumieres & la tenture, soit pour la beauté du Mausolée. L'Office fut interrompu au milieu de la Messe, par l'Oraison funebre que prononça le Pere Troupet Jesuite. Il prit pour texte, con-

GALANT. 179

Sommatus in brevi, explevit tempora multa. Sa premiere partie eut pour sujet les larmes que verssoient les Habitans de Tournon pour la perte de M^{le} le Prince de Turenne. Il fit voir son courage, sa valeur & sa generosité dans ses premieres Campagnes en Hongrie, chez les Venitiens contre le Turc, & en France jusques à la fin, ce qu'il peignit avec une éloquence admirable. Sa seconde partie fut sur son éducation, son merite & son esprit, qui l'auroient conduit au plus haut point de la gloire, & il con-

180 **MERCURE**

elut en faisant voir vivement le peu que sont les choses du monde, qui semblent promettre tout , & se terminent dans le neant. Le Service fut continué avec les encensemens , & tous les honneurs que l'Eglise rend aux personnes de cette Naissance dans de semblables ceremonies. Les Magistrats & Officiers de Tournon y assisterent tous en deuil, & jetterent de l'Eau Benite , & les Dames aussi en deuil allerent à l'Offrande à la maniere ancienne du Pays , offrant un Cierge, du Pain & du Vin.

Le Mausolée qui attira les regards d'une infinité de curieux, estoit du dessein de M^r Sevin, que son mérite a fait appeller de Paris, pour estre premier Peintre de la Ville de Lyon, où il a répondu fort avantageusement à l'attente qu'on avoit de luy. Le dessein qu'il fit il y a quelques années pour la These de M^r le Prince de Turenne, luy acquit une fort grande reputation. Aussi n'estoit-ce pas une These à l'ordinaire, puis qu'elle contenoit un Volume rempli de desseins.

182 MERCURE

Vous ferez surprise quand je vous diray que je vous envoie des Cornes gravées. Ce sont cependant des Cornes réelles, & qui sont venuës sur la teste d'une Femme. Si ce que je dis ne vous semble pas croyable, une infinité de Phenomenes qui paroissent tous les jours en quelque endroit de la terre, sont des preuves convaincantes que la Nature se jouë en beaucoup de choses. Voicy le fait. Une Femme de soixante & dix à soixante & douze ans, mais d'un bon temperament pour son

âge , ayant eu depuis deux ans une loupe en la partie laterale superieure & posterieure de la tete , on la luy ôta ; mais il y resta quelque ouverture , & l'humeur qui avoit accoutumé d'y aborder y venant toujours un peu , & s'y dessechant , & endureissant , forma à la fin un corps , que cette Femme sentit croître , & qui se figura comme une veritable Corne ; de sorte que s'en trouvant fort incommodée , parce qu'elle ne pouvoit mettre ny bonnet , ny coëffe sans de fort grandes douleurs ,

184 MERCURE

elle resolut de se faire oster
cette sorte d'excrecence. On
l'a cernée avec la pointe d'un
Bistoury jusqu'au crane, & en
voicy la figure, grande comme
le petit doigt, & tournée en
spirale, avec du poil frisé
alentour, & à la base, comme
il y en avoit. Elle avoit tou-
jours cru petit à petit jusqu'à
cette grandeur, & vraye figure
de corne; & l'on ne doute
point qu'elle n'eust continué,
& qu'elle ne fust parvenue en-
fin jusqu'à la grandeur de la
corne d'un Belier. Ce Me-
moire ne doit pas estre suspect,

GALANT. 185

puis qu'il a esté envoyé de Brest par un tres-habile homme, Chirurgien Juré à Paris, & Chirurgien de la Marine, appellé M^r Vivien.

Encore un Ouvrage de Cydippe. Ce nom employé dans d'autres que vous avez estimé, vous fait connoistre que ecluy-cy part de la mesme Plume, & qu'il a par consequent les mêmes beautez.

Decembre 1692.

Q

252222 22255 5252222

E G L O G U E.

Cydippe, vous partez, vous quit-
tez ce séjour,
Et vous ne me laissez qu'un violent
amour.

Pour m'occuper de vostre absence;
Cydippe, laissez-m'en, s'il se peut,
un plus fort,
Mais s'il merite un ~~heureux sort~~,
Emportez moins d'indifference.

S
Que faire sans amour aux fortunés
climats,

Que vont embellir vos appas?
Comment pouvoir sans tendresse
Y trouver la fin d'un jour?
Mais tout y reconnoist le pouvoir de
l'Amour.

GALANT. 187

Tout vous en parlera sans cesse.

2

*Vous verrez enyvrez des plaisirs les
plus doux*

*Mille heureux Bergers aux genoux
De mille Bergeres contentes.*

*Sur leurs Hautbois vous n'entendrez
vanter*

*Que les transports de leurs ardeurs
constantes,*

C'est tout ce qu'ils sçavent chanter.

3

*Les Oiseaux sous d'épais feüillages
Ne vous expliqueront, par leurs tendres
ramages,*

Que les douceurs de leurs amours.

Les Echos au fond des bocages

*Ne vous repeteront que d'amoureux
discours.*

Q. ij

¶

*Si la fraîcheur d'un Bois, L'émail
d'une prairie,*

Vous force à rêver sans sujets,

L'Amour à vostre rêverie,

Offrira bien-tôt un objet.

¶

Il vous fera sans violence

*succomber aux attraits d'une douce
langueur ;*

Il redoublera le silence

Pour mieux parler à vostre cœur.

¶

*Il vous ... Mais, aimable Bergere,
Où tendent ces avis imprudens , in-
discrets ?*

Instruite de ce qu'il sçait faire,

*Vous ne laisserez plus de prise à tous
ses traits.*

§

*Je m'alarme trop tôt. Sous son bizarre
Empire.*

GALANT. 189.

*Les efforts, & les soins ne sçauroient
faire aimer ;*

*Et bien souvent aussi, qui craint de
s'enflamer ,*

*Avec tous ses efforts, avec ses soins,
souponne.*

On ne cesse pas d'aimer
quand on veut, & quelque
peu de correspondance qu'on
trouve dans la passion, il est
quelquefois mal aisé de s'en
débarrasser. Vous le connoistrez
en lisant ces autres Vers.

S22SS2S2 22SSSSS2S

ELEGIE.

L'Amour que j'eus pour vous dans
 le temps que vos charmes
 Donnoient aux jeunes cœurs de si
 tendres alarmes
 Cet amour, dont avec un peu d'atten-
 tion,
 Vous auriez fait, Iris, ma grande
 passion,
 Dans la douleur de voir sa flamme ne-
 gligée,
 De voir à tant de soins votre ame par-
 tagée,
 Si foibles, si honteux, si peu dignes
 de vous,
 A toujours triomphé de mon petit ja-
 loux.

GALANT: 191

Tous les engagemens que mon cœur
 à pû faire,
 Votre air coquet, enfin, si propre à me
 déplaire,
 Tant & tant de raisons de ne vous
 aimer plus,
 Ont fait, pour me guerir, des efforts
 superflus.
 Je vous aimay toujours lorsque j'en
 aimois d'autres,
 A travers leurs appas j'entre voyois
 les vôtres.
 Ma tendresse pour vous, comme dans
 un lointain,
 De mon cœur amoureux me montrait
 le destin.
 Quelque fois en secret resvant sur
 vostre histoire;
 Si l'ingrate m'aimoit, elle auroit plus de
 gloire,
 Et l'hommage discret d'un cœur com-
 me le mien,

192 MERCURE

*S'il estoit accepté, feroit honneur au
sien,*

*Disois-je ; elle s'amuse à d'indignes
conquestes ,*

*Avec que tant d'esprit, elle aime tant
de bestes.*

*Mais quel usage, hélas ! est ce qu'elle
pretend*

*Qu'on croira qu'elle fait, de tous ce
qu'elle prend ?*

*Si par beaucoup d'esprit on la voyoit
charmée ,*

*Elle aime par l'endroit qu'elle doit estre
aimée,*

*Diroit-on, & son cœur d'avec cet enga-
gement ,*

*Pour charmer son esprit, s'engage in-
nocemment.*

*Mais en ne prenant point une route
si belle,*

*Vostre gloire a reçu la blessure mor-
telles,*

Et.

GALANT. 193

Et plongée à la fin dans un triste em-
barras

Vous en estes sortie avec trop de fra-
cas.

En secret j'ay suivy toutes vos avan-
tures ;

En secret , j'ay gemy de toutes vos
injuries.

Enchanté que je suis j'aurois de bon-
ne foy

Voulu que tous les coups eussent porté
sur moy.

Vn autre, de cet air dont vous rom-
pez vos chaines ,

S'éloigneroit de vous, & viroit de vos
peines ;

Mais je reviens , Iris, & ma fidélité
Vous offre un tendre cœur que rien n'a
rebuté.

Je reviens, avoiant mesme que ma
tendresse

Decemb. 1692.

R

194 MERCURE

*A déclarer ses soins depuis long-temps
me presse.*

*Si l'âge m'a ravé l'espoir de vous
charmer,*

*En ay-je moins un cœur formé pour
vous aimer,*

*Et lors que j'obéis au destin qui m'en-
gage,*

*En devez-vous moins plaindre un si
tendre esclavage?*

*Au défaut d'agremens pour attirer
vos yeux,*

*Ce cœur qui vous adore est encor pre-
cieux.*

*Quand on aime beaucoup on est tou-
jours aimable,*

*On est en droit d'attendre un retour
équitable,*

Et ce retour, Iris, différé si long-temps

*Nous peut encor donner d'assez heu-
reux momens.*

GALANT. 195

*Sur nos longues erreurs , la douleur
de nos ames*

*Pour nous dédommager redoublera
nos flâmes.*

*Cet amour , de nos cœurs l'unique
passion ,*

Fera de nos esprits toute l'attention.

*Ainsi pour rétablir nos foibles desti-
nées ,*

*Nos jours seront des mois , & nos
mois des années.*

*Je ne compteray point, en recevant vos
vœux ,*

*Tout ce que j'ay perdu par tant d'indi-
gnes feux.*

*Tout contente un Amant si fidelle , se
rendre.*

*De vôtre cœur brûlé je revere la cen-
dre ,*

*Et de l'air , mon Iris , dont je veux
vous aimer ,*

R. ij

196 MERCURE

*Vous vous appercevrez que je puis
l'enflamer.*

*Comme un sage Pilote, après de grands
naufrages ,*

*Fait voguer son Vaisseau sans crainte
des orages ,*

*Affranchis, vous & moy, des trom-
penses amours*

*Qui nous ont emporté les plus beaux
de nos jours,*

*Si vous vouliez, Iris, répondre à ma
tendresse ,*

*Nous goûterions ensemble un amour
sans foiblesse.*

*De nos deux cœurs unis la sage liai-
son*

*Des soins de cet amour chargeroit la
raison.*

*Content du seul plaisir de vivre l'un
pour l'autre ,*

*Je trouverois le mien en recherchant
le vostre.*

GALANT. 197

De mille petits soins le commerce dis-
cr.

Roulant innocemment sur la foy du
secrè,

Sans nous inquieter, sans troubler nos
affaires,

De nos cœurs attendris regleroit les
mistères.

Sans nous parler, nos yeux, fidelles
truchemens,

En chiffres amoureux peindroient nos
sentimens;

Puis, lors qu'en liberté nous pourrions
teste à teste

Regler de nos desirs l'intelligence
honneste,

De ce que nos regards auroient mal
entendu,

Le compte mutuel seroit bientôt rendu.

La fureur des jaloux, si fine, si trais-
resse,

R. iij

198 MERCURE

S'éleveroit en vain contre nostre tendresse.

L'Amour content de nous, de nos fidelles vœux ;

Nous donneroit toujours des aziles contr'eux ;

Et nos plaisirs , Iris , dans ces heureux aziles ,

N'en seroient que plus doux, moins ils seroient faciles.

Là toujours l'un de l'autre , & charmez & contens ,

Nous n'aurions ny chagrins, ny transports éclatans.

La mort mesme éteindroit les ardeurs de nos flames ,

Sans avoir le pouvoir de desunir nos ames.

Mais où m'emportez-vous , vaines illusions ?

Iris ne connoist point ces nobles passions.

GALANT. 199

*D'une foule d'Amans indiscrets ado-
rée,*

*Sur leurs folles ardeurs elle s'est me-
surée ;*

*Et de l'air dont son cœur s'en est
entretenu ,*

Le mien sera pour elle un pays inconnu.

*Si je ne puis , Iris , dans l'ardeur qui
m'enflame ,*

*Donner une autre route au panchant
de vostre ame ,*

*Méprisez ce retour qui me livre à
vos fers ,*

*J'aime mille fois mieux les maux que
j'ay soufferts.*

*Si d'un sort inhumain j'endure l'in-
justice ,*

*Je verray vos erreurs sans en estre
complice.*

*J'ay creu qu'Iris feroit le bonheur de
mes jours ,*

R. iij.

200 MERCURE

*Elle estoit cependant l'écueil de mes
amours,*

*Diray-je , & puis que rien ne change
la volage ,*

*Ma tendresse avec elle alloit faire
naufrage.*

*Dans un doute si juste & si triste à
la fois*

*Qu'on a de peine à faire un raison-
nable choix !*

*Mais mon amour en vain delibere
& raisonne.*

*Je l'entrevois ce cœur, Iris, qui m'ab-
bandonne.*

*L'affaire est décidée, & mon tendre
retour*

*N'aura pas le pouvoir de fixer vostre
amour.*

*Silence pour jamais , trompeuse sym-
patie ,*

*Tu ne fers qu'à troubler le repos de
ma vie.*

GALANT. 201

Je satisfais avec joye à la priere que vous me faites de la part des Curieux de vostre Province , de vous mander quelles sont les marchandises Orientales arrivées en Hollande. En voicy un Estat general.

Poivre.	9000: balles:
Poivre blanc.	45000 livres.
Salpestre.	2100000. liv.
Cannelle.	375000. liv.
Noix confites.	
Gingembre confit.	
Cloux de Girofle confits.	
Cloux matrice.	
Cuivre & Estain.	

202 MERCURE

Platte-bois d'ébène de Maurice.

Bois d'Ebène de la Côte.
800. pf.

Bois de Sappan.

Bois de Calenbour.

Indigo.

Pelangs de toncquin. 15000. pf

Pelangs de la China.

Soye de Perse , de Bengale ,
& de la Chine.

Fil de floret & de coton.

Laine de Kierman.

Sang de Dragon.

Cardamom , Benjoin , & Borax.

Sel Armoniacque.

Aloës & Camphre.

Racine de la China.

Poivre long, Thé, & Chits.

Caliga & Cauwa.

Cire à cacheter.

Musc de Tonquin.

Carris. 80000. liv.

Nids d'Oiseaux & toiles de
Cotton.

Armofins & estoifes de Soye.

Robes de chambre de soye du
Jappon.

Suivant la résolution prise
dans l'Assemblée des XVII.
par les Directeurs de la Com-
pagnie des Indes, ces marchan-
dises ont dû estre vendues en

204 MERCURE

Public en divers lieux, ſçavoir
à Amſterdam le 24. du mois
paſſé ; en Zelande le 3. de ce
mois ; à Delf le 9. à Roter-
dam le 10. à Horn le 15. & à
Enckhuyſen le 16. Comme
on ne vient que d'en faire la
vente en gros , ceux qui en
voudront avoir en détail ont
encore le temps de faire leurs
diligences pour ſ'en fournir.
Je ne dois pas oublier d'a-
jouter icy qu'on a averty,
que ſi le Navire, la Licorne
qui a eſté obligé par le mau-
vais temps de relâcher en
Angleterre , n'eſtoit pas arri-

vé avant le jour de la vente dans la chambre d'Amsterdam , on n'en vendroit les marchandises que dans le Printemps.

M^r le Comte de Clermont Lodesve est mort depuis un mois dans son Chateau de Castelnau. Il estoit Frere de M^r le Marquis de Sessac, cy-devant Maistre de la Garde-robe du Roy , qui herite considerablement par cette mort.

On a aussi eu avis de celle de M^r Hevin , Ancien Avocat du Parlement de Bre-

206 MERCURE

gne , & Ancien Syndic de la Communauté des Bourgeois & Echevins de la Ville de Rennes. C'estoit un homme d'une profonde érudition , & qui excelloit en toutes sortes de Sciences , & particulièrement en Droit , qu'il possédoit entièrement , le sçachant mesme par l'Histoire. La haute estime qu'on avoit pour luy a paru par l'affluence du monde qui a assisté à son inhumation , où l'on peut dire que presque toute la Ville s'est trouvée.

On est heureux de servir

des Princes qui sont non-seulement souvent en estat de faire du bien , mais qui aiment à en faire , & qui connoissant le vray merite , n'attendent jamais long temps à recompenser ceux où il se trouve. Vous sçavez de quelle maniere M^r Lecoslois se distingua l'Esté dernier en Allemagne , & le Siege qu'il soutint dans une Eglise contre un assez grand nombre d'Ennemis , pour emporter une bonne Place d'affaut. Le Roy jugeant par là de ce qu'il seroit capable de faire dans

208 MERCURE

une meilleure occasion, luy a donné le Gouvernement de la Citadelle de Dunkerque.

M^r d'Iberville, commandant une Fregate du Roy, a écrit de Quebec la Lettre suivante, par laquelle vous apprendrez que les Bastimens de Sa Majesté donnent par tout chasse à ceux des Ennemis, & que dans les lieux les plus éloignez, ils s'en rendent Maîtres avec autant de supériorité que dans nos Mers.

A Quebec le 23. Sept. 1692.

EN venant, j'ay fait deux
Prises à cent cinquante
lieuës de France, sçavoir, d'une
Flute Espagnole de deux cens
tonneaux, chargée de quatre-
vingt tonneaux de sel & quel-
ques sucres brutes, & d'une Fre-
gate de Hollande aussi de cent
cinquante tonneaux, chargée de
vin d'Espagne, de seize Ca-
nons & huit pierriers, & de
trente hommes. La Flute ne
valant rien, je l'ay renvoyée, &
amené la Fregate à Quebec. A
cent lieuës de là j'en trouvoy une

Dec. 1692.

S

210 MERCURE

Irlandoise de quarante tonneaux, chargée de bœufs & harans que je dechargeay dans les Vaisseaux de la Flotte & la brûlay, & à cent autres lieuës du Banc, une Angloise de cinquante tonneaux, chargée de sel allant à Terre-Neuve, que it garday deux iours, ne pouvant la decharger à cause du mauvais temps; elle m'échappa la nuit de gros temps, après luy avoir envoyé ma Chaloupe deux fois. Les vents nous ont esté si contraires que nous n'avons pû gagner le Banc que le 8. Juillet par le travers de Plaisance. Le Neptune demasta

GALANT 211

de son Mast d'avant ; je le
remorquay iusques à Gaspé après
l'avoir remasté d'un Mast de
Hune. Le 28. Aoust à force de
Louvoyer , nous avons gagné
le Caïoy où nous mouillâmes tous
pour y faire de l'eau & du bois.
J'en fis repartir le lendemain tous
les Navires avec Bonnavanture
 , à l'exception de la Sainte
Anne que ie fis partir de là le
30. Aoust , pour aller droit au
Nord, où M^r de la Ferie me joi-
gnit dans le Saint François , de
cinquante tonneaux , allant au
Nord , n'attendant plus de se-
cours de France. Je le mis sur la

S. ij

212 MERCURE

sainte Anne, & son équipage, & ramenay le saint François à Quebec. La sainte Anne doit aller droit à la Rochelle. Je pars pour m'en aller à l'Acadie. On nous donne trente hommes à chacun, à Bonnaventure & à moy, & nous devons prendre à Pintagoüet cent à cent cinquante hommes, chaque Sauvage, pour aller faire descente vers Baston & les Costes de Mannat. Si nous avons beau temps, j'espere leur rendre au centuple ce qu'ils nous ont voulu faire icy.

Il y a déjà quelques mois que je vous ay parlé de la mort de M^r le Marquis de Saint-André, premier President de Grenoble. Sa Majesté vient de nommer M^r Pucelle, Conseiller de la Cour, pour remplir cette place, avec la qualité de Lieutenant de Roy de la Province, qu'ont eües deux derniers premiers Presidents de Dauphiné. Le nom de Pucelle est fameux dans le Parlement de Paris, & par toute la France, & jamais personne n'y a plus brillé par une grande éloquence & une profonde

214 MERCURE

érudition , que le Pere de M^r Pucelle qui vient d'estre élevé à la Charge de premier President de Dauphiné. Il est Fils d'une Sœur de M^r de Catinat , Lieutenant General des Armées du Roy , qui s'est distingué par beaucoup de valeur , de prudence & de conduite , en commandant les Troupes de Sa Majesté en Italie , où il a demeuré plusieurs années sans venir à la Cour. Il y est arrivé depuis quinze jours , pour conferer sur les affaires de ce Pays-là. Le Roy luy a fait un accueil qui ré-

pond aux services de ce General , & aux manieres toutes charmantes de ce Monarque, lors qu'il reçoit des Personnes distinguées.

M^r d'Imbercour , Conseiller au Parlement de Paris, Fils de M^r Laugcois , & Frere de Madame la Comtesse de Tourville , a épousé Mademoiselle Croiset depuis peu de jours. Elle est Fille de M^r Croiser , President en la Quatrième des Enquestes, & Niece de Madame de Pontchartrain, à la mode de Bretagne. On ne peut connoître M^r le Presi-

216 MERGURE

dent Croiser sans l'estimer
puis que l'on découvre en luy
toutes les qualitez d'un par-
faitement honneste homme.
Mr Laugeois s'est aussi acquis
l'estime de tout ce qu'il y a
d'honnestes gens, & ce ma-
riage estant tres-bien assorty,
on ne peut douter que les
suites n'en soient tres-heu-
reuses.

Le *Traité de la Transpira-
tion des humeurs*, qui sont les
causes des Maladies, a esté si
bien receu du Public, que ce
succés a engagé Mr Cusac,
qui en est l'Auteur, à faire im-
primer

primer un Livre nouveau ,
intitulé, *Reflexions sur la Theo-
rie & la Pratique d'Hippocrate
& de Galien , avec la Methode
de guerir les Malades , par les
voyes de la transpiration & de
l'évacuation.* Cet Ouvrage ne
peut qu'estre d'une grande
utilité , puis qu'il renferme
l'origine & les disgraces des
Medecins de l'Europe , les
raisons qu'on a eues dans tous
les temps , de se plaindre de
leur conduite , tirées des évi-
dentes contradictions de ces
Auteurs, l'essentiel des Apho-
rismes de Sanctorius, Docteur

Decembre 1692.

T

218 MERCURE

de Padouë, sur l'excellence de la transpiration , le moyen d'arrester l'ebullition du sang, de le rafraîschir & de le purifier sans le tirer des veines, & de guerir promptement & facilement les maux , en conservant la chaleur & les forces aux Malades. Tous ces effets sont d'autant plus à admirer qu'ils sont produits par ce que l'on peut imaginer de plus innocent & de plus conforme aux besoins de la nature , puisque la Cassé pour l'interieur , & l'Esprit de vin composé pour l'exterieur sont les principaux remedes qu'on

GALANT. 219

employe pour calmer la violente agitation de ce sang , pour le rafraîchir , & pour le purifier sans le secours de la saignée. L'Auteur est persuadé que si ceux qui prétendent que sans ce secours on ne peut guerir les fièvres , la pleurésie, la fluxion sur la poitrine , la squinancie , la perte du sang, & autres grands maux , veulent s'instruire à fond sur les avantages qui reviennent de la Transpiration , procurée , non pas par les bains ; les éruves & les Sudorifiques , mais par un remede externe

T ij

220 MERCURE

qui ouvre en un instant les pores des parties qui en sont fomentées , ils prefereront cette transpiration à la saignée , veu que par son moyen la nature rafraischit son sang & ses esprits , & les purifie sans les tirer des veines , ce qu'elle ne peut faire par la saignée , la chaleur naturelle , qui est le principe de la vie , sortant avec le sang & les esprits qui en sont le soustien. Cela est si vray , dit-il , que comme on soulage quelquefois les Malades en tirant peu de sang , parce qu'il ne se dissipe que peu de chaleur &

GALANT. 221

d'esprits , on les tuë aussi en tirant beaucoup de sang , parce qu'il se fait pour lors une tres-grande dissipation de cette chaleur & de ces esprits. Ce Livre se vend chez l'Auteur , rue de la Verrerie, joignant un Fayancier , près les Consuls , & chez le S^r Brunet , Libraire, Galerie neuve du Palais. M^r Thier , Docteur Medecin , qui en a donné l'Approbation , assure qu'après avoir leu & examiné plusieurs fois avec beaucoup d'application ces Reflexions sur la Theorie & la Pratique

T iij

222. MERCURE

d'Hippocrate & de Galien, qu'il a trouvées toutes pleines de force & de lumiere, elles l'ont si fortement convaincu sur l'évidence des contradictions de ces Auteurs, qui sont la source des erreurs de la Medecine, que ne pouvant douter des grands avantages que l'Auteur démontre manifestement qui reviennent de la transpiration, qu'il procure aux Malades par l'usage de son Esprit composé, il a crû être obligé après les expériences qu'il en a veuës, de donner son Approbation

pour servir à l'utilité du Public.

Le 11. de ce mois la Cour prit le deüil pour la mort de Madame la Duchesse de Guastalla. Elle s'appelloit Marguerite d'Est de Modene, & avoit épousé Ferdinand de Gonzague III. du nom, Prince de Guastalle, dont elle eut Isabelle de Gonzague, qui en 1670 épousa Ferdinand-Charles de Gonzague, Duc de Mantouë & de Montferrat. Ainsi elle estoit Mere de Madame la Duchesse de Mantouë. Vous sçavez combien

T. iiij.

224 MERCURE

la Maison de Gonzague a
esté de tout temps seconde en
grands Capitaines. Frederic de
Gonzague II. du nom, Duc
de Mantouë & de Montferrat,
laissa François de Gonzague,
mort sans Enfants, Guillaume
qui devint Duc de Mantouë
par la mort de son Aîné, &
Louiis de Gonzague, Duc de
Nevers & de Rhetelois. Guil-
laume, Duc de Mantouë,
laissa d'Elconor d'Autriche,
Fille puîsnée de l'Empereur
Ferdinand I. Vincent de Gon-
zague I. du nom, Duc de
Mantouë & de Montferrat;

GALANT. 225

qui d'Elcœnor de Medicis, Sœur de la Reine Marie de Medicis, la seconde Femme, eut François. Ferdinand, & Vincent II. François de Gonzague, Duc de Mantouë, épousa en 1608. Marguerite de Savoye, Fille ainée de Charles-Emanuel, Duc de Savoye, & de Catherine-Michelle d'Autriche, dont sortirent Louïs, mort en bas âge, & Marie, Princesse de Mantouë. Il mourut quatre ans après l'avoir épousée. Ferdinand de Gonzague, son Frere, second Fils de Vincent I. prit

226 MERCURE

d'abord la Tutelle de la Princesse Marie sa Niece , ce qui alluma la guerre avec la Savoye, & mourut en 1626. Duc de Mantouë sans posterité. Vincent de Gonzague II. du nom, troisième Fils de Vincent I. succeda à son Frere Ferdinand. Il estoit valetudinaire, & quoy qu'il eust poursuivy d'abord la dissolution de son mariage avec la Princesse de Bozzolo , qui estoit hors d'âge d'avoir des Enfans, afin d'épouser Marie de Gonzague sa Niece , Fille de son Frere aîné, il consentit à la marier avec Charles, Duc de

Rhetelois , Fils de Louis de Gonzague , Prince de Mantouë , Duc de Nevers & de Rhetelois , lequel Louis de Gonzague estoit le troisième Fils de Frederic de Gonzague , mort Duc de Mantouë en 1540. Le Duc Vincent mourut en 1627. le lendemain que le mariage de Marie sa Niece eut esté fait , & par sa mort , Charles de Gonzague , Fils de Louis de Gonzague , & de Henriette de Cleves , Sœur & Heritiere de François de Cleves II. du nom , Duc de Nevers & de Rhetelois , tué en 1562. le jour de la Bataille de

228 MERCURE

Dreux , se mit en possession des Etats de Mantouë & de Montferrat. Il eut de Catherine de Lorraine , Fille aînée de Charles ; Duc de Mayenne, Charles de Gonzague - Cleves II. qui épousa Marie, Princesse de Mantouë sa Cousine , & deux Filles , l'une Louise Marie de Gonzague - Cleves , mariée en premières Noces avec Ladislas Sigismond IV. du nom , Roy de Pologne , & en secondes avec Jean Casimir , aussi Roy de Pologne son beau frere , & Anne de Gonzague - Cleves , qui en 1645. épousa Edouard

GALANT. 229

de Baviere , Prince Palatin
du Rhin. Du Mariage de
Charles de Gonzague Cleves
II. mort en 1631. sortit Char-
les de Gonzague III. qui fut
fait Duc de Mantouë & de
Montferat, après la mort de
Charles de Gonzague son
Ayeul , arrivée en 1637. Il
épousa en 1649. Isabelle-Clai-
re d'Autriche, Fille de Leo-
pol, Archiduc d'Inspruk , & il
en eut Ferdinand-Charles de
Gonzague , aujourd'huy Duc
de Mantouë & de Montfer-
rat , Gendre de Madame la
Duchesse de Guastalla , qui
vient de mourir , & dont il

230 MERCURE

épousa la Fille au mois de Septembre 1670. Il y a plusieurs branches de la Maison de Gonzague. Le Prince de Guastalla, Prince de l'Empire, & de Molferte, en est uné. Les autres sont les Princes de Bosfolo & de Saint Martin; les Princes de Castillon dalle Stivere, les Comtes de Novalore, les Marquis de Palazoli, ceux de Gazolo & Dozolo, les Marquis de Gonzague, les Barons de S. Estienne, &c.

Jamais on n'a vû une Nation si guerriere & si nombreuse en braves gens, que la France.

Quoy que l'envie ait ligué la plus grande partie de l'Europe contre elle, elle ne manque ny de Soldats, ny d'Officiers, & quand il s'agit, ou de nouvelles levées, ou de promotion d'Officiers de mer, si l'on est toujours embarrassé sur le grand nombre de ceux qui se presentent, on l'est encore plus sur leur merite, reconnu dans le métier de la guerre. Comme il est impossible de les satisfaire tous, ceux qui ne sont pas nommez pour remplir les postes qu'ils souhaitent, ne doivent pas

croire qu'on les en juge incapables ; ils doivent seulement se plaindre de la quantité de Braves dont la Cour est remplie , & demeurer persuadez qu'ils ne seront pas un jour moins récompensez que ceux qui ont l'avantage d'estre les premiers nommez. On ne sçauroit trop louer l'équité qui a régné dans cette promotion. Il n'y a aucun Capitaine qui se puisse plaindre de n'avoir pas esté fait Officier General , puis que les quatre plus anciens ont esté faits Chefs d'Escadre. Les Officiers

GALANT. 233

qui ont monté ne doivent pas seulement estre satisfaits, mais il y a un grand nombre de ceux qui sont demeurez dans leurs postes, qui ont tout sujet d'estre contens, puis que le Roy, par une bonté genereuse, a donné des Pensions à plusieurs. Comme les emplois ne sont pas égaux, & que les services sont souvent differens, ces pensions ne sont pas égales; aussi y a-t-il par là plus de gens récompensez. Vous ne serez pas surprise de voir M^r de Nesmond à la teste de la Liste

Decemb. 1692.

V

234 MERCURE

que je vous envoie, mis en
qualité de Lieutenant Gene-
ral; puis que vous avez sou-
vent entendu parler de ses
services.

PROMOTION.

Des Officiers de la Marine.

M^r de Nesmond, Lieutenant
General.

Chefs d'Escadres.

M^r le Chevalier d'Infreville
Saint-Aubin.

M^r le Marquis de Cougoulin.

M^r du Magnou.

M^c d'Amblimont.

Capitaines.

M^r le Chevalier de Bouillon.

GALANT. 235

M^r le Chevalier d'Armagnac.

M^r le Chevalier de Luynes.

M^r le Chevalier de Villacerf.

M^r le Marquis de la Ferté.

M^r de Moissette.

M^r de Caumont.

M^r de la Roche-Allard.

M^r de Gedouin.

M^r du Val.

M^r de Lonchamp Montendre.

M^r de Gratian.

M^r de Chamillard.

M^r Audifredy.

M^r de Goeton.

M^r de Courbon Saint-Eger.

**M^r de Cougoulin , Neveu du
Chef d'Escadre.**

Vij

236 MERCURE

M^r du Dresnet.

M^r de Selingue.

M^r du Coudray-Genier.

M^r de Fricambault.

M^r Clanleu.

M^r du Fruge.

M^r de Saint Paul.

M^r de Courberon.

M^r Lautier.

M^r de Bussy.

M^r de Languillette.

M^r du Rollon.

M^r Deschiens.

M^r de Burgue.

M^r de Bois-Joly.

En voyant les noms des
Personnes de qualité qui sont

à la teste de la Liste des Capitaines , vous remarquerez sans doute que tout ce que la France a de plus élevé par sa naissance , prend indifféremment party sur la mer & sur la terre , & qu'il n'importe à tant d'illustres Braves , où ils combattent , pourveu qu'ils fassent paroître leur zele pour le service du Roy , & qu'ils se distinguent par des actions de valeur dont on trouve peu d'exemples ailleurs. Tous les autres Officiers des Armées Navales du Roy doivent avoir beaucoup de joye

238 MERCURE

de se voir Camarades de tant de Braves , d'une Noblesse si distinguée, & qui dans ces emplois ne peuvent aller plus loin qu'eux , à moins qu'ils n'ayent des occasions extraordinaires de se signaler , puis que l'ancienneté fait les Officiers Generaux, comme l'on peut voir par la nomination des quatre plus anciens Capitaines , que Sa Majesté a faits Chefs d'Escadres.

Quoy que le zele que les François ont toujours eu pour leurs Souverains , semblast avoir augmenté depuis le regne

du Roy , qui a fait tant de choses si glorieuses & si avantageuses à la France , il paroist néanmoins encore plus grand depuis la Ligue qu'on a faite contre ce Monarque. Rien ne leur coute quand il s'agit de donner de quoy soutenir les efforts des Ennemis. A peine M^r le Comte de Peyre , Lieutenant General de Languedoc, eut il fait à Pezenas l'ouverture des Estats de la Province, que les Députez, d'un consentement unanime, accorderent à Sa Majesté un Don gratuit de trois millions. Enfin , les

240 MERCURE

Princes liguez ne doivent plus croire qu'ils ruineront la France avec le secours des François. L'esprit de révolte n'y regne point; la plupart des nouveaux Convertis sont convertis véritablement, & les Ennemis ont à leur grand regret, connu leur fidélité dans la course qu'ils ont faite à Ambrun.

Ce mot de Ligue me fait souvenir de vous faire part d'un Ouvrage assez plaisant, qui a pour titre,

LIGUE

LA LIGUE DES RATS.

F A B L E.

U Ne Souris craignoit un Chat,
 Qui dès longtemps la guettoit au
 passage.
 Que faire en cet état ? Elle , pruden-
 te & sage
 Consulte son Voisin ; c'estoit un mai-
 stre Rat ,
 Dont la rateuse Seigneurie
 S'estoit logée en bonne Hostellerie,
 Et qui cent fois s'estoit vanté , dit-
 on ,
 De ne craindre de Chat ou Chate,
 Ny coup de dent , ny coup de pate.
 Dame Souris , luy dit ce Farfa-
 ron ,

Dec. 1692.

X

242 MERCURE

*Ma foy, quoy que je fasse,
Seul je ne puis chasser le Chat qui
vous menace ,*

*Mais assemblant tous les Rats d'a-
lentour ,*

*Je luy pourray jouer d'un mauvais
tour.*

*La Souris fait une humble reveren-
ce ,*

*Et le Rat court en diligence
A l'Office , qu'on nomme autrement la
Dépense ,*

*Où maints Rats assemblez
Faisoient aux frais de l'Hoste une
entiere bombance.*

*Il arrive les sens troublez ,
Et les poumons tout essouflez.
Qu'avez-vous donc, luy dit un de ces
Rats ? Parlez.*

*En deux mots , répond-il , ce qui fait
mon voyage ,*

GALANT. 243

*C'est qu'il faut promptement secourir
la Souris ;*

Car Raminagrobis

*Fait en tous lieux un étrange ra-
vage.*

*Ce Chat le plus-diable des Chats,
S'il manque de Souris , voudra man-
ger des Rats.*

*Chacun dit , il est vrai. Sus , sus ,
courons aux armes.*

*Quelques Rates , dit-on , répandi-
rent des larmes.*

*N'importe , rien n'arreste un si noble
projet ;*

Chacun se met en équipage ;

*Chacun met dans son sac un morceau
de fromage ,*

*Chacun promet enfin de risquer le
paquet.*

Ils alloient tous comme à la feste ,

L'esprit content , le cœur joyeux ;

X 1)

244 MERCURE

*Cependant le Chat plus fin qu'eux,
Tenoit déjà la Souris par la teste.*

*Ils s'avancerent à grands pas
Pour secourir leur bonne Amie,
Mais le Chat qui n'en démord pas,
Gronde, & marche au devant de la
troupe ennemie.*

*A ce bruit nos tres-prudens Rats
Craignant mauvaise destinée,
Font, sans pousser plus loin leur pre-
tendu fracas,*

Une retraite fortunée.

*Chaque Rat rentre dans son trou;
Et si quelqu'un en sort, gare encor le
Matou.*

Je sçay que vous vous atten-
diez dés le mois passé que je
vous entretiendrois de tout
ce qui regarde la prise de M^r

le Duc de Wirtemberg, & de ce qui s'est passé depuis son départ de l'Armée jusques à Paris, ainsi que de la maniere dont il a esté reçu à la Cour. Tout le monde en'a parlé; toutes les nouvelles publiques en ont esté remplies, mais tout le Public, & tous ceux qui se sont meslez de rapporter ce qu'ils en avoient appris, n'ont pas dit un mot de verité. Je ne me serois peut-estre pas mieux acquité de ce que vous voulez sçavoir là-dessus, si je m'estois pressé de vous en écrire sur

X iij

246 MERCURE

des rapports incertains , mais je n'ay rien voulu vous mander sans l'avoir puisé dans la source. Ainsi vous pouvez compter sur la fidelité du détail que vous allez lire.

M^r le Prince de Wirtemberg ayant esté pris de la maniere que vous avez vû dans la Relation que je vous ay envoyée , de l'action où ce Prince fut fait prisonnier , ne se vit pas plustost entre les mains des Victorieux , qu'il remit son épée , & ses pistolets. Quoy qu'il dût estre chagrin, sa prise luy estoit plus glo-

rieuse, que s'il eust évité cette disgrâce, puis qu'il ne s'en feroit garanty que par la fuite, ainsi qu'avoient fait les autres, au lieu qu'il n'estoit prisonnier que pour n'avoir pû se résoudre à fuir. Il ne demeura pas long-temps sans épée, M^r le Maréchal de Lorges luy ayant fait rendre la sienne, après luy avoir demandé sa parole. Ce Maréchal eut pour luy tous les égards qu'on doit avoir pour un Prince, & pour un General de la Cavalerie de l'Empereur, & ce Prince y répondit

X iij

248 MERCURE

de maniere , qu'on ne vit entr'eux que des combats d'honnesteté. La nouvelle de la prise de M^r de Wirtemberg estant arrivée à la Cour , le Roy envoya ordre à M^r de Lorges de le faire partir pour Paris. Il s'en acquitta aussitost, & nomma pour l'accompagner, M^r Masurier , Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Duras , & M^r Mandosse , l'un de ses Aides de Camp. Ils passerent par Philisbourg , Landau , Strasbourg , Nancy , & par toutes les grandes Villes. Tous les

GALANT. 249

Gouverneurs allerent par tout au devant de ce Prince. On batrit aux Champs dans toutes les Villes où il se trouva des Troupes , & les Gouverneurs luy donnerent une garde de Capitaine , pour luy faire plus d'honneur , & non pas pour le garder. Je ne vous dis pas qu'ils le traiterent magnifiquement , il suffit d'estre François , pour ne rien épargner en de pareilles occasions. On luy fit voir les Fortifications de toutes les Places où il passa , jusques aux souterrains mesmes. Quelle que soit

250 MERCURE

La bonté des Places du Roy, ce n'est pas ce qui les deffendrait le mieux , en cas de Siege. La valeur des Troupes est devenuë si grande par l'exemple de ce Prince, que l'on peut moins répondre de leurs plus forts remparts , que de l'extrême valeur de ceux à qui la garde en est confiée.

M^r le Prince de Wirtemberg étant arrivé à Paris, M^r Masurier en partit aussi-tost, pour se rendre en Cour, afin d'y recevoir des ordres. Il alla chez M^r le Marquis de Barbesieux , Secrétaire d'Etat ;

GALANT. 251

qui a le département de la guerre , & ce Marquis alla prendre l'ordre du Roy , qui fut , que M^r le Prince de Wirtemberg après s'estre reposé cinq ou six jours à Paris , se rendroit à Versailles pour voir ce Monarque. Ce terme expiré , M^r Masurier ne manqua pas de l'y conduire. Il le mena d'abord chez M^r de Barbesieux , qui luy fit tous les honneurs dûs à l'oncle d'un Souverain , & à l'Administrateur , c'est-à-dire , au Regent de ses Etats. Il luy dit , qu'il avoit ordre de le conduire à

252 MERCURE

midy chez le Roy , & le reconduisit , non seulement au delà de ses appartemens , mais encore jusques au bout de la Galerie qui les joint , & que l'on nomme , *Galerie des Princes*. Sur le midy , M^r le Prince de Wirtemberg fut encore conduit par M^r Masurier , chez M^r de Barbesieux , qui le mena chez le Roy. Sa Majesté estoit dans le Cabinet du Conseil qui finissoit. M^r de Barbesieux y entra , pour l'avertir que M^r de Wirtemberg estoit dans le grand Salon qui le precede , & qui

GALANT. 253

estoit alors rempli des plus
grands Seigneurs de la Cour
qui attendoient le Roy pour
l'accompagner à la Messe.
Un instant après que M^r de
Barbesieux fut entré, on ou-
vrit les deux batans de la por-
te, & le Roy parut au milieu
de son Cabinet. M^r de Wir-
temberg approcha de Sa Ma-
jesté en faisant plusieurs pro-
fondes reverences, & le Roy
le receut avec ces manieres
civiles, honnestes, & enga-
geantes, qui font de si fortes
impressions sur les cœurs de
tous ceux qui ont l'honneur

254 **MERCURE**

de le voir de près , & de l'entretenir , de sorte que M^r de Wirtemberg parut surpris d'une bonté si majestueuse , s'il m'est permis de parler ainsi. Le Roy dit à ce Prince , *que dans l'état où estoient les choses on ne pouvoit dire qu'on estoit bien aise de le voir à la Cour , mais qu'on tascheroit au moins d'adoucir son chagrin.* Cette conversation finie , le Roy sortit pour aller à la Messe. Sa Majesté estoit attendue par une Cour nombreuse qui remplissoit les Appartemens , & la Galerie par où il faut

passer , & qui l'accompagne ordinairement à la Chapelle. M^r le Prince de Wirtemberg l'accompagna aussi jusques-là, mais sans y entrer , parce que ce Prince est Lutherien. Il se promena pendant la Messe dans la Galerie & dans les Appartemens qu'il n'avoit pas vûs, quoy qu'il fust venu autrefois à Paris , mais comme il y a vingt-deux ans, les nouveaux Bastimens de Versailles n'estoient pas encore faits. La Messe finie , M^r Masurier mena ce Prince chez Monseigneur le Dauphin , qui le

256 MERCURE

receut de la mesme maniere que le Roy avoit fait. Il alla ensuite chez Monseigneur le Duc de Bourgogne , & chez Messieurs les Enfans de France. Il fut surpris de trouver l'esprit de ces Princes beaucoup au dessus de leur âge , mais quand la bonne éducation est jointe à ce qu'inspire le sang , l'esprit fait de grands progrès en peu de temps. M^r de Wirtemberg fut ensuite conduit chez Monsieur & chez Madame , & ce Prince vit ce jour-là toute la Famille Royale. On remar-

qua une chose qui fit donner beaucoup d'éloges à M^r le Maréchal de Lorges & louer sa modestie, c'est qu'il ne parut point avec M^r le Prince de Wirtemberg, ne voulant pas qu'on luy pust reprocher qu'il eust mené son prisonnier comme en triomphe. On ne peut avoir plus d'honnestetez qu'il en a eu pour luy, & l'on ne sçauroit en estre plus pénétré que l'est M^r le Prince de Wirtemberg. Ce Prince ayant esté dans tous les lieux que je viens de vous marquer, retourna chez M^r de Barbefieux.

Dec. 1692.

Y

258 MERCURE

qui l'avoit invité à dîner. Le repas fut magnifique & délicat, & la Compagnie belle & nombreuse, afin de faire plus d'honneur à cet illustre Convie. Madame la Duchesse d'Ulez & Madame de Barbesieux furent de ce repas. L'après-dînée, M^{le} le Prince de Wurtemberg alla voir M^r Colbert de Croissy, comme Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères. La conversation y fut vive, spirituelle & galante, & M^r de Croissy ayant alors la Goute, dit à ce Prince qu'il auroit prévenu la visite de Son

Altesse, sans l'estat où il se trouvoit. Ensuite la conversation roula sur les manieres engageantes du Roy, sur le plaisir qu'il y avoit d'avoir l'honneur de le voir de près, & sur la bonté que Sa Majesté avoit eüe, de ne donner à M. le Prince de Wirtemberg que sa parole pour garde ; à quoy M. de Croissy répondit, que le Roy, dont les Armées estoient composées de tant de milliers d'hommes, ne luy en pouvoit donner une plus seure. La conversation roula aussi sur la magnificence avec laquelle

Y ij

260. MERCURE

M. le Prince de Wirtemberg avoit traité M. de Croissy, lors qu'il avoit esté à la Cour de Stugard. Ce Prince a retourné plusieurs fois à Versailles, où l'on a fait jouër toutes les eaux exprés pour les luy faire voir. Le Roy a donné ordre à M. le Marquis de Livry, son premier Maistre d'Hostel, de luy faire servir une table toutes les fois que ce Prince iroit à la Cour. Comme il aime beaucoup la Chasse, il y a des ordres de luy fournir toutes les choses nécessaires pour prendre ce di-

vertissement. Il a eu l'honneur de chasser avec Monseigneur, & d'avoir place dans son Carrosse ; & plusieurs Personnes distinguées par leur naissance, & par leurs Emplois , l'ont regalé à Paris.

Les alarmes où se trouve continuellement Charleroy, sont d'autant plus grandes, que les Ennemis, au lieu de mettre tous leurs soins à empêcher qu'il ne fust bombardé , après avoir vû Mons & Namur pris, n'ont travaillé pendant tout le reste de la Campagne qu'à préparer tou-

262 MERCURE

res les choses nécessaires pour le bombardement de Duxkerque, qui n'a abouty qu'à faire connoître que leurs menaces n'ont jamais d'effet. Les François ont fait voir tout le contraire. Ils n'ont point menacé Charleroy, & il se trouve bombardé, ce qui le met hors d'estat de soutenir un Siege avec autant de vigueur qu'il auroit fait, si ce bombardement ne l'avoit point affoibly. Il estoit muni de toutes choses; il manque presque de tout à present, & deux raisons font que c'est une grande affaire.

GALANT. 263

aux Ennemis que de le ravitailler entièrement ; l'une, parce que la dépense est grande, qu'elle regarde en partie l'Espagne, & que les remises qui en viennent sont rares & mediocres ; & l'autre, par la difficulté qu'il y a d'y faire prescurement entrer beaucoup de munitions & de vivres à la fois. Les Ennemis éveillés par le bombardement de cette Place, ne devoient pas nous laisser fortifier Chasselet, Thuin & Valcour, ce qui en resserre beaucoup la Garnison, entre Sam-

264 MERCURE

bre & Meuse, & nous donne lieu de faire de grands fourages jusques à ses portes, comme on en a fait depuis que cette Place a esté ainsi bridée, sans que la Garnison ait osé s'y opposer. L'enveloppe de Chasselet n'estoit pas encore achevée lors que le Comte d'Arhone; incrédule comme le Prince d'Orange, & voulant juger de tout par luy-mesme, & en estre témoin, est venu avec douze mille hommes, après avoir passé la Sambre à Charleroy, & s'est présenté devant ce poste, où il n'y avoit

GALANT. 265

avoit que deux mille hommes qui travailloient, mais comme il estoit venu pour voir, & non pas pour attaquer, & qu'il auroit esté méchant Politique, & mauvais Courtisan, s'il avoit fait plus que le Prince d'Orange devant Mons & devant Namur, il s'est retiré après avoir vû la Place de fort près, en emportant avec luy tout l'esperoir de Charleroy, qui n'est plus en estat de donner matiere de parler que par sa prise.

Il est surprenant que les Alliez tombent toujours dans

Dec. 1692.

Z

266 MERCURE

des fautes grossières dont ils ne se corrigent point. Ils ne peuvent s'empêcher de publier de grands projets qui ne sont jamais exécutés, & de se vanter de tout ce qui n'est point, sans considérer que ce qu'ils avancent n'a point de suite, ou que s'il en a, c'est à leur confusion; de sorte qu'il n'y a personne qui puisse comprendre sur quel fondement ils croient toujours pouvoir abuser les Peuples, lors qu'ils sont toujours abusés eux-mêmes. Pendant toute la Campagne, ils n'ont parlé que du

Blocus de Casal. Cette Place alloit tomber entre leurs mains ; il estoit impossible qu'elle fust secourüe ; la moitié de la Garnison avoit deserté & elle attendoit le commencement de l'Hiver pour se rendre. Mille & mille Lettres ont tenu ce langage ; toutes les Nouvelles imprimées des Ennemis en ont esté pleines, & quand selon de si faux pronostics, le temps auquel cette Place devoit succomber est arrivé, on a vû ces mesmes Alliez qui s'estoient vantez de tant de choses, demander

Z ij

268. MERCURE

avec empressement une Neutralité , & solliciter longtemps avant que de l'obtenir. Voila comme ils prennent les meilleures Villes , & bombardent les plus fortes Places, ou du moins comme ils s'en flattent, tant que durent les plus longues Campagnes. La Neutralité dont je viens de vous parler a esté signée pour Casal & son district , & l'on peut dire qu'en la signant , les Ennemis se sont publiquement dedités , & par écrit , de tous les contes fabuleux qu'ils ont faits , sur l'infailible

Conquête qu'ils devoient faire de cette Place, qui se trouvoit si pressée par le Blocus, qu'elle devoit estre forcée de se rendre en peu de temps, mais il s'est trouvé qu'ils étoient plus fatiguez du Blocus que Casal n'en estoit incommodé. Cependant comme les Alliez donnent souvent des marques de la mauvaise foy qu'ils nous impurent, & particulièrement les Allemans, ces derniers, malgré la Neutralité signée, ne sçauroient vivre qu'en Allemans, c'est à dire, qu'ils ne

270 MERCURE

peuvent s'empescher de piller, & qu'ils enlevent ce qu'il est permis aux Payfans du Monferrat de porter dans Casal. Si les François en ufoient de la mefine sorte , le déchainement de tous les Alliez seroit terrible contr'eux , mais parce que c'est l'usage ordinaire des Allemans , il semble qu'il leur soit permis d'en user ainsi , & que ce qu'ils ont accoutumé de faire ne soit pas un mal.

La Campagne derniere n'ayant pas esté heureuse aux Venitiens , ils ont crû qu'un bon Capitaine General pourroit

réparer les malheurs qu'ils ont
essuyez devant la Canée, mais
presque tous les Princes de
l'Europe étant en armes, cha-
cun est obligé de servir son
Souverain, & s'il y a quelques
Puissances qui jouissent de la
douceur de la Paix, elles ne
laissent pas d'avoir des Trou-
pes sur pied, soit pour mieux
conserver la Neutralité, soit
pour prendre party, si la ne-
cessité de leurs affaires les y
oblige, de sorte que les Ve-
nitienens ne trouvant point de
General dans toute l'Europe
qui püst se mettre à la teste de

Z iiii

272 MERCURE

leurs Troupes , ont jetté les yeux sur M^r Morosini leur Doge , qui s'est rendu considerable par une infinité d'actions éclatantes , & qui n'avoit quitté l'Armée que parce qu'il avoit esté élevé à la dignité de Doge. Ce n'est pas sans peine qu'il s'est résolu d'y retourner , non qu'il ne se sente toujours la mesme valeur , & les mesmes lumieres dans le métier de la guerre qu'il a exercé avec tant de courage , & tant de succès , mais parce qu'estant âgé de soixante & dix-sept ans , il ne

se sent plus les mesmes forces,
& qu'il est moins en estat de
supporter les mesmes fatigues,
ce qui fait de la peine à un
General zelé qui ne se croit
plus capable de rendre seur
par luy-mesme le succès des
grands desseins que projette
sa valeur, & qui se trouve
souvent obligé d'en remettre
l'exécution à d'autres, lors
que son cœur vole où ses pas
ne le peuvent plus porter.

M^r le Marquis de Vignole
a presté Serment entre les
mains de Sa Majesté, pour la
Charge de Lieutenant de Roy

274 MERCURE

de Bordeaux. Je vous ay souvent parlé des Sermens que l'on a coutume de prêter pour de pareilles Charges. Elles sont glorieuses à ceux qui les achètent, utiles aux Provinces, & avantageuses à l'Etat. On ne peut trop admirer la bonté paternelle du Roy pour ses Sujets, & sa prudente conduite dans la creation de la plus part des Charges d'Epée, & des Offices de Judicature. L'éclat de sa gloire & de celle où il a mis son Royaume, luy a attiré une infinité d'Ennemis.

L'Etat s'en trouve environné; il est question, non-seulement d'empescher qu'ils n'exécutent leurs vastes desseins qui tendent à la ruine de la France, mais mesme de faire des progrès sur eux. L'Etat se trouve attaqué, c'est à l'Etat à fournir les dépenses extraordinaires pour se deffendre. Cependant le Roy prend la plus grande partie de cette dépense sur luy, par les fonds qu'il altere en créant des rentes, & des Charges, dont les appointemens sont la plus part payez sur ses propres revenus.

276 MERCURE

Le Sieur Langlois, Libraire-Imager, continuë l'Histoire du Roy en Almanachs, & il a representé cette année la Prise de la Ville & du Château de Namur, avec toutes les autres Expéditions militaires de 1692. Il fait une dépense si considerable à cette sorte d'Ouvrage, qu'il ne luy manque qu'un nom plus specieux que celui d'Almanach, qui estant trop vulgaire, fait qu'il n'excite pas toute la curiosité & toute l'estime qu'il merite. Cependant il s'est fait plusieurs belles Theses qui

n'ont pas eu pour le Dessin & pour l'exactitude , plus d'étude , ny plus de perfection , rien n'estant obmis dans ces Almanachs. Les Plans des Villes , les Camps , les attaques , tout est recueilly des Ingenieurs , ou des Peintres qui ont esté sur les lieux. Les habillemens des Personnages s'y trouvent suivant les modes des temps , & sont ordinairement deslinez par le S^r de Saint Jean, Peintre, qui réussit le mieux en ce genre , & dont on voit un nombre de belles Figures qu'il donne au Public

278 MERCURE

de temps en temps. Je n'ay pas cru que le nom d'Almanach, quoy que vulgaire, me dût empêcher de rendre justice à ce qui est beau véritablement, puis que toutes les personnes raisonnables s'attachent aux choses, & non pas aux termes. Ce qu'il y a encore de considerable dans ces mêmes Almanachs, c'est qu'ils comprennent tous les sujets remarquables de chaque année, & qu'ils servent à en rafraîchir la memoire par les dates qui y sont marquées fort exactement, ce qui fait que beau-

coup de Curieux prennent
soin d'en faire des Recueils
& en veulent avoir des pre-
mieres épreuves dans le temps
à cause qu'elles deviennent ra-
res dans la suite, les Planches
estant toujours usées par le
grand débit que l'on fait de ces
Ouvrages.

Je vous envoie la copie
d'une Lettre qui m'a esté ad-
dressée pour le sçavant M^r Co-
miers, que sa profonde érudition
a mis par tout dans une
si grande estime. Vos Amis
ne feront pas fachez de la lire,
puis qu'ils verront que l'An-

280 MERCURE

teur travaille à la recherche d'un remède universel, qui les puisse faire jouir, dans une santé parfaite, de l'abondance qu'il y a tout lieu de croire que son secret de la multiplication des grains luy donnera.

A M^r L'ABBE' COMIERS

MONSIEUR,

Le Mercure Galant m'a procuré l'avantage de vous connoître de reputation. Ce Livre est d'un grand secours pour établir

commerce parmy les Gens de Lettres. Ainsi j'espere que par ce moyen j'auray l'honneur d'estre connu de vous, & que le temps assourera parmy nous la correspondance que je vous demande. Les personnes qui sont conformes en inclination s'aiment souvent sans s'estre jamais veuës.

Il y a longtemps que je me suis appliqué à la recherche d'un Remede universel. J'ay travaillé sur le Vin, dont j'ay une curieuse préparation. J'ay travaillé sur la suye de cheminée. J'ay travaillé aussi sur le Nitre de mesme que vous, & croy ces

Dec. 1692.

Aa

282 MERCURE

trois matieres de puissans agens.
Elles contiennent toutes trois
beaucoup d'esprit mercurial & de
souphre volatil. Je ne doute point
que le Nitre sur lequel vous a-
vez travaillé ne soit capable
d'extraire les teintures & les
souphres de tous les corps natu-
rels. & de produire ensuite des
miracles pour la guerison de quan-
tité de Maladies, en consumant,
ou en faisant transpirer les mau-
vaises humeurs qui troublent
l'œconomie de la santé. Je ne me
suis point servy du Nitre fixe de
la maniere que vous vez fait,
n'en sçachant point la préparation.

Que si vous voulez, Monsieur, me faire la grace de me la communiquer, il n'y a point d'homme qui épargne moins sa peine, ny qui fasse les choses avec plus d'exactitude. Je vous communiqueray d'autres choses que vous réserez peut être pas fâché de sçavoir. Je suis curieux, & j'étudie la Nature autant qu'il m'est possible. J'attendray vostre réponse, Monsieur, à la première occasion, mais je veux en attendant vous faire part d'une expérience provenüe de mon fond, & qui ne vous déplaira peut-être pas.

Aa ij)

284 **MERCURE**

Je fis tremper douze grains de froment l'année dernière dans une liqueur ; ces douze grains produisirent chacun cinq ou six tiges & autant d'épics , qui rapportèrent en tout jusqu'à dix-huit cens grains. Cette année j'ay voulu faire une seconde experience sur du froment , mais comme je l'ay semé tard , que le temps a esté fort mauvais , & que je les semay trop près les uns des autres , ils n'ont pû former d'épis , mais chaque grain a produit des touffes monstrueuses , dont la moindre avoit trente montans ou tiges , qui auroient produit autant

d'épis. J'en ay conservé une qui en a jusqu'à quarante-quatre, mais qui pouissoient d'une force & d'une grosseur merveilleuse. Jugez, Monsieur, quelle production cela auroit fait, si les grains avoient esté semez plus clairs. J'ay semé au mois²¹ d'Octobre dernier vingt-quatre grains de froment, pour faire une troisième experience, mais je les ay mis à demi-pied l'un de l'autre. Cette liqueur excite tellement l'esprit vegetal contenu dans le grain, que c'est une chose miraculeuse; & comme je suis fort curieux des plantes, j'espere faire des produ-

286 MERCURE

Etions surprenantes par le moyen de ce secret. La liqueur dont je vous parle n'est pas bonne seulement pour la végétation, elle est encore bonne pour la santé. Elle ouvre merveilleusement les obstructions. De mesme qu'elle dégage ce petit germe, qui n'est qu'un petit point du dedans du grain, ainsi dans le corps elle ouvre un passage aux esprits qui sont contenus dans le sang, & en accelere la circulation. Je l'ay expérimenté deux fois à une Fille que les pasles couleurs avoient mise dans un estat à ne pouvoir manger ny marcher. Voilà ce que

GALANT. 289

J'avois à vous faire sçavoir touchant cette experience, qui seroit d'une grande utilité, si elle réussit cette dernière fois. comme je l'espere avec raison. J'oubliois de vous marquer que je suis dans le dessein de faire une préparation du Nitre fixe de la maniere qu'enseigne M^r le Fèvre, en une matiere talqueuse & soluble, & que je crois avoir de tres-bonnes qualitez, comme le dit le mesme Auteur. Je suis, Monsieur, votre, &c.

CHALANÇON.

288 MERCURE

Il n'y a point d'Etat où les guerres, même celles qui ne sont pas portées au dernier excès, n'affaiblissent beaucoup les Arts, ou du moins n'empêchent leur accroissement. Cependant le contraire se trouve aujourd'huy en France. Le nombre de ses Ennemis est presque infiny, & dans le temps que les beaux Arts devroient estre moins en vogue, on les voit fleurir de plus en plus. Cela vient de ce que le Roy, que la Ligue des Alliez ne dérange point, répand toujours ses faveurs sur
tout

tout ce qui le merite. Il vient
 d'en donner une forte preuve,
 en augmentant la pension
 accordée pour les frais de
 l'Academie de Peinture, &
 de Sculpture, Sa Majesté
 estant bien aise de marquer
 par-là combien Elle est satis-
 faite des progrès que cette
 Academie fait tous les jours.
 Si le Corps des Arts fleurit
 plus sous le regne du Roy,
 mesme pendant la guerre,
 qu'il n'a fait sous tous les Rois
 ses Predecesseurs dans la plus
 profonde paix, ces avantages
 sont deus à l'application avec

Decemb. 1692.

B b

290 **MERCURE**

laquelle les particuliers travaillent à se perfectionner, & c'est ce qui fait que nous venons de voir un chef-d'œuvre dans un Tableau que M^r Coipel le Fils a fait pour M^r le Duc de Richelieu, dont le bon goût est généralement reconnu pour la Peinture. Cet admirable Tableau a fait tant de bruit que tout ce qu'il y a de Curieux à Paris, & d'Amateurs des belles choses, l'ont esté voir chez ce Duc, qui s'est fait un plaisir de le montrer, & de connoître l'estime qu'en font non seulement

les plus habiles du mestier, mais en general tous ceux qui n'en jugent pas moins bien par une habitude qu'ils se sont faite, de voir les plus beaux Ouvrages, de sçavoir les sentimens de tous ceux qui les connoissent, & d'en faire des Cabinets suivant que leur bien le peut permettre à leur curiosité. La beauté de ce Tableau a aussi attiré les personnes du premier ordre chez M^r le Duc de Richelieu, & Monsieur le Duc de Chartres en ayant ouï y parler avec assez d'avantage à differens Con-

Bb ij

292 MERCURE

noisseurs, pour luy donner de la curiosité, ce Prince dont les lumieres sont au dessus de son âge, a bien voulu se donner la peine de l'aller voir. Il faut vous dire ce que contient ce Tableau. Il représente le moment de la mort du Sauveur du monde, avec toutes les circonstances d'un sujet si grand & si terrible. Le tout en exprime si bien le caractère qu'on ne peut le voir sans estre d'abord frappé d'étonnement, de tristesse & d'une sainte horreur. La nature y paroist en desordre. Le Ciel

est obscurcy ; les Astres de la nuit paroissent en plein midy, & la funeste lueur du Soleil éclipsé , éclaire seule ce triste spectacle. C'est sur un Dieu mourant que se répand cette lumière. Son attitude aussi nouvelle que convenable à un homme qui expire sur la Croix , ne laisse pas d'inspirer au travers des horreurs de la mort des mouvemens de respect & de crainte , attachez à la Majesté d'un Dieu, peinte par la noblesse & la douceur de ses traits. La Vierge est debout au pied de la Croix dans

294 **MERCOURE**

une action si noble & si touchante, que malgré la douleur dont elle paroist pénétrée l'on découvre une fermeté qui est au dessus de la Nature, en sorte qu'il est impossible de ne pas connoître qu'elle est véritablement la Mere d'un Dieu. La Magdeleine qui s'abandonne toute à sa douleur, embrasse la Croix étroitement, en versant un torrent de larmes, & S. Jean qui est auprès d'elle, paroist dans un caractère d'abattement aussi différent des deux autres qu'il marque avec force

Combien son cœur est touché.
Icy les Maries dans de diverses attitudes pleurent amèrement. Là des Soldats étonnez regardent avec ferocité l'éclipse du Soleil. Ceux cy tout interdits du tremblement de la terre & des pierres qui se fendent à leurs pieds, laissent tomber les dez avec lesquels ils tiroient au sort la robe du Seigneur, & parmy le Peuple qui estoit accouru de Jerusalem à ce sanglant sacrifice, plusieurs s'en retournent en frappant leurs poitrines, & saisis d'effroy. L'on en voit d'autres

B b iij

296 MERCURE

épouvantez à la vûë d'un Mort
qui ressuscite, & qui sort de
son Tombeau. Le passage de
la mort à la vie paroist si bien
representé sur son visage passé
& desseché, qu'on ne peut le
voir sans émotion. Dans l'hor-
reur des tenebres paroist atta-
ché à la Croix le mauvais Lar-
ron. Sa reprobation & son
desespoir y sont parfaitement
bien caracterisez, & il est fa-
cile de le distinguer du bon
Larron, qu'on voit de l'autre
costé du Tableau dans une
expression qui marque sa pré-
destination, mais si cette

Conversion est bien exprimée, celle du Centenier ne l'est pas moins. La noblesse de son attitude & de son air de teste, ne laisse point douter qu'il ne soit le Chef, & celuy qui commande. Cependant la frayeur qu'il a des miracles qu'il decouvre, luy fait ouvrir les yeux sur sa faute. Il laisse aller la bride de son cheval effrayé, & ne songe plus qu'au Dieu qu'il reconnoist, en sorte qu'il semble se récrier, *Celuy-là véritablement est le Fils de Dieu.* Toutes ces beautez d'expressions

298 MERCURE

sont jointes à une belle harmonie de couleurs, dont je vous parlerois plus amplement & dans les termes (si j'estois du mestier,) aussi-bien que de la correction du dessein. Tout ce que je puis vous dire, c'est que ce Tableau fait plaisir à voir, sans que l'on soit connoisseur, ce qui est une preuve incontestable, qu'il est parfaitement beau. Aussi fait-il beaucoup d'honneur à M. Coipel, dont l'heureux genie ne se peut trop estimer.

Vous avez souvent ouïy parler du Royaume de Maroc, &

vous n'avez pas perdu le souvenir de l'Ambassadeur que le Souverain de ce vaste Etat envoya en France il y a quelques années. Il s'y distingua par son esprit, & fit voir que l'on a eu raison de croire que les Africains en ont beaucoup. Le Roy ayant résolu d'envoyer à la Cour de ce Monarque, a nommé un de Ses Gentils-hommes Ordinaires, & le choix est tombé sur M. de S. Olon, qui a déjà esté Envoyé Extraordinaire à Gènes. Il a beaucoup d'esprit, & d'usage du monde, & le choix

300 MERCURE

que Sa Majesté vient de faire de sa personne pour l'envoyer à Maroc, fait connoître qu'Elle a esté satisfaite de sa conduite dans les premiers Emplois qu'il a eus.

La dernière Enigme, dont le *Pressoir* estoit le vray mot, a esté expliquée par M^{rs} Bonnard de l'Hostel du Quesnoy, Place Royale : de la Bourdelles : Buffon de la Gaudiniere : Jean Chauvet de Trevoulx : L. C. & A. R. de la nouvelle Société du Jardin de Lion : Tamiriste de la rue de la Cerisaye : le petit Coq réveille,

GALANT. 301

matin du Fauxbourg S. Antoine : le Solitaire inconnu : le gros Controllleur , & son bon Amy Petit de la rue du Mouton : le Pelerin de Nanterre : l'Amoureux en cachette de la Paroisse S. Eloy à Orleans : l'Amante de l'engageante Catin : le Philistin de la rue des Bourdonnois , ou le Mal-content de la Renommée : le tendre & fidelle Mouton , & son incomparable Brebis R. C. & Argatiphontidas de Chartres en Beausse. Mesdemoiselles Toinon d'auprès S. Mederic : l'Heroïne Pres-

302 MERCURE

tance de Rouen : la charmante
Fleur des marais, & son Avo-
cat de la rue Comtesse d'Ar-
tois : l'aimable Baudouin, &
la charmante de la Motte, de
la rue Quinquempoix : les
trois Déeses de la rue Michel-
Comte, & leur aimable Papa;
l'aimable Princesse de Tou-
raine : la Batiste de Flandre ;
Huruge d'Orleans, & l'Enfant
Rouge du quartier Saint An-
toine.

Je vous fais part d'une Enig-
me nouvelle qui m'a esté en-
voyée sous le nom de la Sui-
vante des Muses.



ENIGME.

DE me servir sur table on se fait
 une loy,
 Le soir & le matin j'y suis tres-ne-
 cessaire ;
 Ce n'est point pour manger que l'on
 se sert de moy ,
 Aux Belles sans cela j'offre assez de
 quoy plaire.
 Les mauvais traitemens conviennent
 à mon sort.
 Mille coups quelquefois pourroient
 causer ma mort,
 Si par hazard je n'estois insensi-
 ble.
 Quoy que facile à traverser,

304 MERCURE

*Il faut user de teste en voulant me
percer ;*

*Voir répandre son sang est chose fort
possible ;*

*Si l'on ne prend cette précaution.
Lecteur, je vais finir par ma descri-
ption.*

*Mon corps est tres-souvent chargé de
plus de testes ,*

*Que n'en eurent jadis quelques af-
frenses bestes,*

Dont la Fable fait mention.

**Vous serez contente de la
nouvelle Chançon que je vous
envoie. L'air n'en est pas
moins beau que les paroles.**

AIR NOUVEAU.

PAR une tendre chansonnette
 J'ay charmé le cœur de Lisette;
 Elle n'a pû me refuser sa foy.
 Je crains peu les Jaloux de mon bon-
 heur extrême.
 Si j'ay quelques Rivaux qui chantent
 mieux que moy,
 Il n'en est point qui sçache aimer
 de mesme.

Toutes les recrues des En-
 nemis se font lentement, &
 l'on pourroit mesme dire que
 l'on n'y travaille pas encore.
 On ne parle point parmy eux
 de nouvelles levées, & il y a
 Decembre 1692. Cc.

306 MERCURE

lieu de croire que tout y demeurera en suspens, jusqu'à ce que le Prince d'Orange ait touché de l'argent d'Angleterre pour distribuer aux Alliez. Cependant les recrues se font en France avec un grand succès, on y avance la levée des douze Regimens nouveaux, dont je vous ay déjà parlé, aussi-bien que celles du Regiment de Bressy, & de celuy de Houslars, & celles des Compagnies Franches que levent les Gouverneurs des Places de guerre, qui seront fort utiles, parce qu'elles seront composées de

gens du pays , & qui en sçachant les routes , pourront beaucoup servir à inquieter les Ennemis , & à conduire des Partis. Outre toutes ces Troupes , on leve aussi pour le Roy plusieurs Regimens de Milice en Alsace , & trois Compagnies de cent hommes chacune de Fuschiers à cheval , sous le nom de Fuschiers de Flandre. Ces Compagnies avoient esté autrefois sur pied , & le Roy a jugé à propos de les y faire remettre. On ne peut apprendre toutes ces choses sans étonnement , &

Cc ij

sans se réjouir du haut point de gloire où ce Prince met la France , en la rendant ainsi supérieure à toute l'Europe unie pour l'accabler.

M^r l'Abbé de Villiers, si renommé par l'heureux talens qu'il a d'écrire également bien en Prose & en vers, mais plus encore par celui de la Prédication où il excelle , vient de donner au Public un Livre nouveau, Intitulé , *Pensées & Reflexions sur les égaremens des hommes dans la voye du Salut*. Il ne s'attache pas moins aux déreglemens du cœur qu'à

ceux de l'esprit, & si lors qu'il les combat, il s'est servy dans le titre de son Livre de celuy de Pensées & de Reflexions, c'est parce que ce ne sont en effet que de simples Reflexions, & de simples pensées qu'il a jetées sur le papier à mesure qu'elles luy sont venues à l'esprit, en meditant sur les diverses matieres qu'il traite. Je n'entreray dans aucun détail de cet Ouvrage. Je vous diray seulement que la maniere dont les plus grandes veritez de la Religion y sont developpées, le

310 MERCURE

rend fort utile à toutes sortes de gens , à ceux qui sont dans le grand monde , & à ceux qui en sont retirez. Il est divisé en deux Volumes. Tout ce qui est dit dans le premier ne tend qu'à donner aux Chrétiens du goût pour la pratique de la Religion , en attirant ce qui semble particulièrement les en détourner , & dans le second , l'Auteur tâche de leur donner l'idée des principales vertus de la Religion , en leur faisant voir l'obligation & la manière de les pratiquer. Ce qui vous fera

un fort grand plaisir, c'est qu'estant inutile de représenter le mal si on n'apprend à se servir du remède, il promet un troisième Volume sur la Negligence & l'Abus des moyens nécessaires pour vivre saintement.

La promotion des Officiers de Marine a esté faite entierement. Je vous ay déjà dit que Mr le Marquis de Nesmond avoit esté fait Lieutenant General, & Mrs le Chevalier d'Infreville, le Marquis de Courgoulin, du Magnon, & d'Amblimont, Chefs d'Escadre; mais comme le nombre des Officiers qui ont monté à la Charge de Capitaine de Vaisseau a esté

212 MERCURE

plus grand que je ne vous l'ay marqué par la premiere Liste employée dans cette Lettre, en voicy les noms d'une maniere aussi correcte qu'on les peut donner pour des noms propres, & je croy même qu'ils sont selon l'ordre d'ancienneté. J'y ajoute ceux des Lieutenans & des Enseignes.

CAPITAINES.

Mrs Desthens de Reffons, Commissaire General d'Artillerie.

Gouëyton.

Felix-Beaussier. Chamillard.

Ericambault. De Longchamp-

Grosbois. Montandre.

Selingué. Des Roches.

Lauthié. Audifredi.

Languillette. Gratien.

Du Cassé. De Rollon.

La Rochealatt. Du Val.

Du

GALANT. 313

Du-Coudray-Gé- De Dresseuay de
nier. Penaruë.

Courton S. Leger. Le Ch. de Buffly.

Le Chevalier de De Longueruë.

S. Paul. De Lisle.

Moisset. Le Ch. de Luynes.

Chanzé. Le Marquis de la

Cassarol'Ainé, Ferté.

Le Chevalier de Le Chevalier de
Grancey. Bouillon,

Gedoüin. Le Chevalier de

Courberon. Villacerf.

Caumont. Le Chevalier d'Ar-

Gabaret Dangou- magnac.
lin.

Capitaines de Galintes.

Mrs de Lorier. De Boulinvillier

Capitaines de Fregates Légeres.

Mrs de la Rocque.

Le Chevalier de Main.

De Courbon l'Ainé.

De Boudeville-Sepville.

Dec. 1692.

D d

314 MERCURE

Launay de Blenac. De Banneville.
De Seve, De Clerac.
De S. Quentin. De Quergrey,

Lieutenans de Vaisseau.

Mrs le Chev- de	De Lavau S. Cler,
Chavanac.	D'Espinay.
De la Pediere.	De Granduab-
De S. Victor.	Brionette.
De Telay de No-	Le Chevalier de
ray.	S. Quentin.
Michault.	Le Chevalier de
Le Chevalier de	Fontenay.
Paul.	De Chabon
Carion.	De Bonnefort.
De Loyeux.	De la Hogue.
Cariette.	Dennouës Beau-
Polastron.	mont.
Francine.	Le Chevalier de la
D'Urtubis.	Vieuville.
De Raousselles	Le Ch. de Vieux-
Soumarbre.	champ.
Du Luth.	De Lupé de Nea-
De Breteau,	raval.

GALANT.

315

De Cavé de Lusi-	Dufou.
gnan.	De la Gott.
De la Casinière.	De Septemes.
Berdié.	Seguier de Lian-
De Montrosié.	court.
De Roquemador.	De Franciere.
Le Chevalier de	Brocle-Fresne.
Ferriere.	De Perey.
Le Chevalier de	Le Chev. de S. Au-
Bruillon.	laine.
De Castelbrion.	Le Chev. de Phe-
De Tierceville.	lipcaux,
De S. Vandrille.	De Comartin de
De Pont de Vele-	Vilesty.
ne.	Le Chev. de Cha-
De la Bouraye.	race.
Daleins.	

Aides Majors.

Mrs Darcastia Delparon,

De Saint Lazare.

De Thessic.

De Saint Leger de Lauzay.

D d ij

316 MERCURE

Lieutenans de Galiottes.

Mrs de Marville.

Du Coudray.

Capitaines de Brulots.

Mrs Bougard.

Bonnayanture.

Marel.

Enseignes de Vaisseau.

Mrs Dauvery.

Le Chevalier de Bigondey.

Le Baron de Morver.

De S. Eugene Murselange.

De Savonniere.

De Saint-Privé.

Mousson.

De Sarlis.

Du Mas.

Maison-neuve.

Bonnay.

Beaufort.

Montbrau,

Martel.

Gardelle,

Cheray.

La Roullaye.

Perfé.

Bourgueson.

S. Ericq.

Clancorgan.

Du Petrin.

De Boffaye.

Du Lion.

GALANT. 317

La Touche Deræd.

Tourette.

Ferzân.

Fourcy.

Du Menibérard de

Deraulieux.

la Haye.

Fabrique - Tour-
tou.

De Benne.

Griffolet.

Montalanbert.

Dainde Chesnaye.

Déschapelles.

Mailly Desprée.

De Fourille de Seu-
sevras.

S. Luc.

Le Ch. de Beau-
repos.

La Doueniere.

Beautrux Cerel.

Merel de la Forest,

Villart.

Thebaut.

La Bergerie.

Muldée.

Giranton.

De Lisle Kerleau.

Potier de Rue-
neuve.

Claveau de Hau-
terive.

Merzal.

Pas Dejeu.

Le Ch. de Castela.

Dailly S. Vidal.

Viart de Vilette.

De Montcibel.

Livre de Ville-
neuve.

Le Ch. de Ram-
pou.

Cosson.

De Sondy Mo.

La Fregoniere,

neau.

D d iij

318 MERCURE

Joareuf.	Sainte Honnornie.
Clamorgant.	Bully.
Valernemen.	Gallifet.
De Launay-gravé.	De Taillas.
De Bavaudiere.	Chevrières.
De Valette de Tho-	La Pomarede.
mas.	Haimonon Beval.
La Valfeniere.	De Macole de la
D'Uitubie	Feurie.
De la Balde.	Goigny de la Belle-
De Lorré.	brune.
Vaulory.	Josselin de Mari.
Le Ch. de Mau-	gny.
geron.	Dempierre.
Le Chev. de Re-	De Noyace.
mondis.	Girardin de la
Dorves.	Boulserye.
Le Chev. de Ven-	Piel du Parquet.
ce.	Du Gremont.
Feuilhans.	De Lion.
Villiancour.	Colet.
Claude Marolle.	

Sous-Lieutenans d'Artillerie.

Mrs Terras. De Noitlan.

Aides d'Artillerie,

Thebaut de la Rusliniere.

De Feuilleusse,

De Salignac.

Rousseau de Villejoin.

On a fait aussi un fort grand nombre de Gardes Marines, & le Roy a gratifié d'une Pension quelques Capitaines de Vaisseau. Ce sont,

Mrs Bidaut.

Des Francs.

De la Rongere.

Chapiseau, Major.

Les Pensions de Mrs de Larteloire & de Sepville ont esté augmentées.

Voicy ce qu'écrit Mr le Chevalier de Forbin concernant un Vaisseau Hollandois qu'il a fait couler bas.

Dd iiij

320 MERCURE

Je vous diray que M^r le Marquis de Nemond m'ayant ordonné de retourner à Brest, pour raccommoder le Vaisseau du Roy le Marquis, que je commandois dans son Escadre qui faisoit cinq voyes d'eau, & en mesme temps, le Trident commandé par M^r le Chevalier Damfreville, Frere du Lieutenant General, mort depuis peu, ayant eu ordre de m'escorter, je rencontray le lendemain de nostre separation 15. du mois de Decembre, à Ouest de Sorlingues environ 25. lieues une Flote Hollandoise de 34. Bâtimens avec un Convoy de 60.

Canons. Quoy que le temps fust presque forcé, & que je fusse à deux pompes, je ne pûs me résoudre à laisser passer ce Vaisseau sans l'insulter. J'allay à luy pour l'aborder sans tirer, l'ayant prolongé à luy jeter des Grenades : nous nous tinmes fort heureusement à cette distance. Si j'avois accroché comme j'avois résolu, nous aurions tous deux coulé bas, & moy plustost que luy, à cause de mes incommoditez & de la foiblesse de mon Vaisseau. Nous nous donnâmes plusieurs bordées de Canon & de mousqueterie. Le Vaisseau Hollandois arriva,

322 MERCURE

Et courut un peu de l'avant. Dans ce temps-là le Trident seconda d'une bordée, à la grande portée du mousquet, et se tint au vent. Après m'estre raccommode des coups dangereux que j'avois reçus, j'arrivay sur luy, et j'allay le combattre à la mesme distance que la premiere fois. Je le démastay de tous ses masts hors celuy de Misaine qui resta sans voiles et sans agrez. En cet estat l'opiniastre Hollandois cria mercy, mais la nuit, et le gros temps empescherent que je ne pusse envoyer à son bord, pour sauver l'équipage. Je me tins à la Cape

GALANT. 323

toute la nuit, au vent de luy le plus pres que je pus, & le briday sous le vent. Il mit quantité de feux afin qu'on le gardast, & tiroit de temps en temps des coups de Canons. Sur les quatre heures après minuit, il coula bas, & tout l'équipage se noya. J'ay perdu en ce rencontre 12. hommes & j'ay eu 18. ou 20. blesez. M^r de Flamincourt, mon Capitaine en second, a esté emporté d'un coup de Canon.

La reflexion qu'il y a à faire sur ce Combat, est que le Vaisseau Hollandois n'estoit point endommagé quand il

324 MERCURE

commença , & que celuy de M^r de Fourbin estoit tres-incommodé.

M^r l'Abbé Potet , Conseiller au Grand Conseil , & Fils de feu M^r Potet , Maistre des Requestes, est mort depuis peu de jours. Il avoit beaucoup d'esprit , & l'on estimoit son goust pour toutes sortes d'Ouvrages.

Je viens d'apprendre la mort de M^r Rougeant , Conseiller Clerc, Abbé de Montmirel, & Frere de Madame Pucelle, premiere Presidente au Parlement de Dauphiné.

Jamais l'Empire ne s'est
 vû dans une si mauvaise si-
 tuation que celle où il se trou-
 ve aujourd'huy. L'Armée de
 Hongrie est plus diminuée
 que si elle avoit pris des Pla-
 ces & donné des Batailles.
 Celle du Rhin n'est pas meil-
 leure, puisque ses affaires y
 sont si delabrées, que les In-
 teressez demandent le Prince
 Louis de Bade pour les ra-
 commodier. Ce Prince d'un
 autre costé, accoutumé à
 faire des Loix à l'Empereur,
 prescrit des conditions, & ne
 veut point commander sur le

326 MERCURE

Rhin qu'il n'ait douze mille hommes de vieilles Troupes. Pour les luy donner , il faut les faire venir de Hongrie & d'Italie. Ainsi ce seroit se découvrir d'un costé pour se couvrir de l'autre. Les Turcs n'en seroient pas fachez. Le Duc de Savoye seroit tres-mal dans ses affaires , & celles de l'Empereur n'en iroient pas mieux. Pendant toutes ces agitations, les François ont assiégué Reinfelz. C'est un Chasteau bien fortifié sur le bord & en deça du Rhin, joignant la petite Ville de S,

Goard , qui appartient avec le Chasteau au Landgrave de Hesse Reinfelz qui est Catholique , quoy qu'il soit de la Maison de Hesse-Cassel , qui est Protestante. M^r le Comte de Tallard fut d'abord chargé de l'execution de cette entreprise , parce qu'il en avoit formé le projet. Il y a devant la Place dix-huit à vingt Bataillons , & quelque Cavalerie avec vingt pieces de Canon. Le 16. M^r le Comte de Tallard , allant reconnoître cette Place , reçut un coup de mousquet dans les chairs de la

328 MERCURE

mammelle gauche, glissant vers l'épaule. Le 17. on ouvrit la Tranchée contre le Château. Le Canon des Ennemis fit un feu continuel, mais nostre Canon estant arrivé le 16. & devant estre en batterie le 18. on se tenoit assuré que le feu des Ennemis seroit bientost rallenty. Le Chasteau de Rheinfelz est situé sur une montagne en pain de sucre, & envelopé de quantité de petits Ouvrages. Ce Chateau est à six lieuës de Coblentz & à dix de Mayence. On a eu nouvelle que

les Habitans avoient abandonné la Ville, & s'estoient retirez de l'autre costé du Rhin, & que nostre Canon tiroit à demy portée de Mousquet de la Place. Quoy que la blessure de M^r de Tallard ne fust pas dangereuse, elle n'a pas laissé de luy attirer la fièvre, parce qu'il n'a pû s'empescher d'agir plus qu'il n'étoit nécessaire pour son mal. C'est pourquoy le Roy a nommé M^r le Marquis de Beuvron d'Harcour, pour avoir en sa place la conduite de ce Siege.

Dec. 1692.

E c

330 MERCURE

Je ne vous parle point des autres entreprises commencées, les choses n'estant pas encore assez avancées pour entrer d'ans d'aussi grands détails que ceux que j'ay accoutumé de vous donner. Je suis, Madame, &c.

A Paris ce 31. Decembre 1692

25525222222522255

TABLE.

P

Relude.

Les Dits & Faits du Prince d'Orange. 9

Beau Discours sur la Coutume. 16

Traduction du Chapitre premier du Livre de Job, mis en Vers. 79

Histoire. 92

Discours qui fera connoistre pourquoy le Mardy dernier jour du Carnaval, se trouve cette année le lendemain de la Chandeleur. 125

Service fait à Tournon pour feu Mr le Prince de Turenne. 173

Eglogue. 185

Elegie. 189

Vente des dernieres Marchandises O-

Es ij

T A B L E.

<i>rientales, arrivées en Hollande;</i>	202
<i>Morts.</i>	205
<i>Gouvernement de la Citadelle de Dun-</i>	
<i>kerque donné par le Roy.</i>	205
<i>Lettre écrite de Québec.</i>	209
<i>Mr Pucelle est nommé premier Presi-</i>	
<i>dent au Parlement de Dauphiné.</i>	213
<i>Mariage.</i>	215
<i>Traité de la Transpiration des hu-</i>	
<i>meurs.</i>	216
<i>Mort de Madame la Duchesse de Gua-</i>	
<i>stalla.</i>	223
<i>Reflexions sur la promotion de Ma-</i>	
<i>rine.</i>	230
<i>On ne doit faire aucune attention à la</i>	
<i>promotion qui se trouve à la page</i>	
<i>234. on en trouvera une plus corre-</i>	
<i>cte, & plus ample dans les pages</i>	
<i>suivantes.</i>	
<i>Suite des Reflexions.</i>	237

TABLE

<i>Don gratuit accordé au Roy par les Etats de Languedoc.</i>	238
<i>La Ligue des Rats, Fable.</i>	241
<i>Détail touchant le Voyage & le séjour de Mr le Prince de Wirtemberg en France,</i>	244
<i>Etat où se trouve Charleroy, & les mouvemens des Ennemis à cette occasion.</i>	261
<i>Neutralité de Cazal.</i>	265
<i>Le Doge de Venise est élu Capitaine General.</i>	270
<i>Mr le Marquis de Vignole Lieutenant de Roy de la Ville de Bordeaux.</i>	277
<i>Suite de l'Histoire du Roy en Tailles- douces.</i>	276
<i>Lettres à Mr de Comiers.</i>	279
<i>La guerre n'empesche pas le Roy de faire fleurir les Arts. Tableau de Mr Coipel le Fils.</i>	288
<i>Mr de S. Olon, Gentilhomme Ordi-</i>	

TABLE.

<i>naire de Sa Majesté, est nommé pour aller à Maroc.</i>	298
<i>Article des Enigmes.</i>	300
<i>Nouvelles levées.</i>	307
<i>Pensées & reflexions sur l'égarement des hommes dans les voyes de leur salut.</i>	308
<i>Promotion de Marine.</i>	311
<i>Lettre écrite par Mr le Chevalier Forbin.</i>	319
<i>Morts.</i>	324
<i>Nouvelles d'Allemagne.</i>	325
<i>Autres nouvelles.</i>	328
<i>Apostille.</i>	330

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la
page 182.

L'Air doit regarder la page 305.



